

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1576

18 juin 2014

SOMMAIRE

4C Ingénieurs Conseils S.A.	75646	Skélia S.à r.l.	75648
Atrium Finance Europe S.à r.l.	75615	Société de Diversification Financière Prudentielle S.A.	75606
BRADTKE Sàrl et Cie s.e.c.s	75613	Société de Gestion et Participations Immobilières et Mobilières S.A.	75606
Celestica (Luxembourg) S.à r.l.	75642	Société de Gestion et Participations Immobilières et Mobilières S.A.	75608
Celestica (Luxembourg) S.à r.l.	75638	Société Générale Life Insurance Broker SA	75607
Chess Developpement S.A.	75605	Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois	75612
Concilium (Luxembourg) S.A.	75645	Solidar Sicav	75604
C.R.B. S.A., SPF	75637	Solidar Sicav	75648
PensPlan SICAV Lux	75647	Stonebridge Holding S.à r.l.	75612
Royal Tours Travel Center S.A.	75603	Stonebridge Re S.A.	75648
Rushold S.A.	75602	Studio Evy Mains S.à r.l.	75606
Saguenay S.A., SPF	75607	S.u.P. Aquarius SICAV-FIS	75604
SAI Holding S.à r.l.	75608	S.u.P. Capricorn SICAV-FIS	75605
Samsonite International S.A.	75607	S.u.P. Leo SICAV-FIS	75603
SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.	75608	S.u.P. Libra SICAV-FIS	75606
Sarmat Holding S.à r.l.	75605	S.u.P. Premium I	75607
S Asia III Luxembourg S.à r.l.	75602	S.u.P. Premium II	75608
SEB Fund Services S.A.	75609	S.u.P. Premium III	75611
Sequuntur Enterprise S.A.	75605	S.u.P. Premium IV	75609
Serviced Platform SICAV	75610	Surrey S.A.	75611
Services, Assistance et Formation en Informatique s.à r.l.	75647	Touristic Projects Re S.A.	75602
Services, Assistance et Formation en Informatique s.à r.l.	75611	Trans IV (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	75609
SES Insurance International (Luxembourg) S.A.	75611	Verre Clair S.à r.l.	75610
Shay Properties Bury S.à r.l.	75612		
Silent Meteor S.à r.l.	75604		
Sirius S.à r.l.	75603		

Rushold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.028.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 avril 2014

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Nicolas ZIMMERMANN, demeurant professionnellement au 7, place de l'Université, CH - 1205 Genève, Suisse.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- MAZARS LUXEMBOURG, société anonyme, 10 A, rue Henri Schnadt, L - 2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2014054064/21.

(140061302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

S Asia III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.641.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014054066/12.

(140061901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Touristic Projects Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 123.556.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 avril 2014 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

ADMINISTRATEURS:

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

- Monsieur Vincent WILLEMS, expert comptable, domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur, domicilié professionnellement au 3, rue Belle Vue L - 1227 Luxembourg.

COMMISSAIRE AUX COMPTES:

- Ser.Com. Sàrl, domiciliée 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L - 1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054188/21.

(140061439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Royal Tours Travel Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 53.497.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en date du 31 mars 2014 à 13h00 que:

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et déclare que la société ROYAL TOURS TRAVEL CENTER S.A en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes en application de la loi du 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et les documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 ans auprès de CENTRE GENERAL D'EXPERTISE COMPTABLE Sarl, sis 65, rue des Romains L-8041 Strassen.

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même siège social au profit de qu'il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME
VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO SARL
Le Liquidateur

Référence de publication: 2014054060/22.

(140061841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

S.u.P. Leo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.205.

Auszug aus dem Protokoll die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Leo SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Leo SICAV-FIS vom 9. April 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. April 2014.

Für S.u.P. Leo SICAV-FIS
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014054069/23.

(140061380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Sirus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Bresseur.
R.C.S. Luxembourg B 39.586.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054129/9.

(140062256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

S.u.P. Aquarius SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 133.527.

Auszug aus dem Protokoll die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Aquarius SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Aquarius SICAV-FIS vom 9. April 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:
Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. April 2014.

Für S.u.P. Aquarius SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014054067/24.

(140061382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Silent Meteor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.185.

Extrait du contrat de cession de parts signe le 8 novembre 2013

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 8 Novembre 2013, les parts de la société ont été transférées comme suit:

Fralinosta Limited, ayant son siège social au 10 Diomidous, CY-2024 Nicosia, Chypre, a transféré 8,602 parts ordinaires de classe B de 1,- Euro chacune détenues dans la Société à O-Wind S.A., ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 Avril 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Manager

Référence de publication: 2014054085/18.

(140062052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Solidar Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 152.084.

Il est à noter que Monsieur Gianluigi Sagramoso a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 14 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 avril 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014054140/12.

(140061593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

S.u.P. Capricorn SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.206.

Auszug aus dem Protokoll die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Capricorn SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Capricorn SICAV-FIS vom 9. April 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. April 2014.

Für S.u.P. Capricorn SICAV-FIS
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014054068/25.

(140061381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Sarmat Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 167.653.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SARMAT HOLDING S.à r.l. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 27 mars 2014 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054078/18.

(140061561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

**Sequantur Enterprise S.A., Société Anonyme,
(anc. Chess Développement S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.233.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014054080/11.

(140061406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

S.u.P. Libra SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.210.

—
Auszug aus dem Protokoll die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Libra SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Libra SICAV-FIS vom 9. April 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. April 2014.

Für S.u.P. Libra SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014054070/23.

(140061379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Société de Diversification Financière Prudentielle S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.274.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Société de Diversification Financière Prudentielle S.A.

Représentée par Damien Nussbaum

Administrateur

Référence de publication: 2014054087/13.

(140061592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Studio Evy Mains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 166.148.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054150/9.

(140062244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Société de Gestion et Participations Immobilières et Mobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.296.

—
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054137/9.

(140062240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

S.u.P. Premium I, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.934.

Auszug aus dem Protokoll die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium I

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium I vom 9. April 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. April 2014.

Für S.u.P. Premium I

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014054071/23.

(140061384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE LIFE INSURANCE BROKER SA

Société anonyme

Référence de publication: 2014054090/11.

(140062260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Saguenay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 33.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054100/10.

(140061869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054103/10.

(140061813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

S.u.P. Premium II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.924.

—
Auszug aus dem Protokoll die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium II

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium II vom 9. April 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. April 2014.

Für S.u.P. Premium II

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014054072/23.

(140061385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

SAI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.178.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014054102/11.

(140061568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.069.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014054104/11.

(140061311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Société de Gestion et Participations Immobilières et Mobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.296.

—
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054138/9.

(140062241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

S.u.P. Premium IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.933.

—
Auszug aus dem Protokoll die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium IV

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium IV vom 9. April 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. April 2014.

Für S.u.P. Premium IV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014054074/23.

(140061386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 44.726.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014

Avec effet au 28 mars 2014 le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer pour une durée illimitée et sous réserve d'agrément par la Commission de Surveillance du Secteur Financier Monsieur Ralf Ferner avec adresse professionnelle au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, en tant qu'administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la Société en remplacement de Madame Ann-Charlotte Lawyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054107/13.

(140062070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Trans IV (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 70.881.

—
En date du 10 avril 2014, l'associé unique de La Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de la gérante suivante en date du 12 mars 2014:

- Madame Xenia Kotoula

2. Nomination du nouveau gérant suivant pour une durée indéterminée à compter du 12 mars 2014:

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2014054162/18.

(140062227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Serviced Platform SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.710.

Faisant suite à l'assemblée générale du 27 mars 2014,

Les actionnaires ont ratifiée la décision prise par le Conseil d'Administration de coopter M. Laurent LELLOUCHE avec date effective 19 septembre 2013 et M. Revel Justin WOOD avec date effective 12 mars 2014 en qualité d'Administrateurs respectivement en remplacement de M. Francesco ADILIBERTI, démissionnaire au 8 Avril 2013 et M. Antonio THOMAS démissionnaire au 27 Février 2014;

Sont élus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

Revel Justin WOOD

H20 Building

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange - Luxembourg

Laurent LELLOUCHE

5, Avenue Kléber

75116 Paris

France

sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

Freddy BRAUSCH

35 avenue John F. Kennedy

L-1011 Luxembourg

Andreas KOERNLEIN

Friedrich-Ebert-Anlage 49

60308 Frankfurt-am-Main Germany

Patrick ZURSTRASSEN

21 Century Building 19, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

est réélu réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014054081/37.

(140061947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Verre Clair S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4434 Soleuvre, 25, rue Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 101.549.

Extrait de la cession de parts du 2 février 2014

Il en résulte d'une cession de parts du 2 février 2014 que:

Madame Balance épouse Coljon Germaine, gérante, née le 25 mai 1946, à Oberkorn, demeurant à L-4434 Soleuvre 25, rue Winston Churchill,

a cédée 50 parts sociales de la société à responsabilité limitée Verre Clair Sàrl, établie et ayant son siège social à L-4434 Soleuvre 25, rue Winston Churchill, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 101549, à

Monsieur Lukic Sacha, préqualifié, né le 23 juin 1974 à Luxembourg, demeurant à L-5627 Mondorf-Les-Bains, 2, Places des Villes Jumelées.

Comptabilité STC SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2014054228/17.

(140061233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

S.u.P. Premium III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.899.

—
Auszug aus dem Protokoll die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium III

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium III vom 9. April 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. April 2014.

Für S.u.P. Premium III

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014054073/23.

(140061383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Surrey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.904.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054154/9.

(140062152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

S.A.F.I. s.à r.l., Services, Assistance et Formation en Informatique s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.941.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERVICES, ASSISTANCE ET FORMATION EN INFORMATIQUE s.à r.l.

Référence de publication: 2014054112/10.

(140061978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

SES Insurance International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 168.889.

—
Le bilan pour la période du 1^{er} JANVIER 2013 au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054113/11.

(140062146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 février 2014,

«...Le Conseil d'Administration,

- nomme Monsieur Gilbert Schock, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg 9 Place de la Gare, Directeur Administratif et Financier et membre du Comité des Directeurs, à partir du 1^{er} mars 2014 pour une période venant à terme à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019;

- nomme Monsieur Fraenz Benoy, demeurant à L-5670 Altwies 15 rue Dr. Julien Berger, Directeur Activités Fret et membre du Comité des Directeurs, à partir du 1^{er} mars 2014 pour une période venant à terme à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019;

- approuve la prolongation du mandat des membres du Comité des Directeurs

Monsieur Marc Hoffmann

Monsieur Philippe Schrantz

Monsieur Henri Werdel

pour une période venant à terme à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Les déclarants

Référence de publication: 2014054091/24.

(140061484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Stonebridge Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 109.399,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.307.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Leo de Waal, avec adresse au 10, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 3 avril 2014.

2. Nomination de Red Lion International Management S.A., avec siège social au 10, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 3 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054093/15.

(140062011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Shay Properties Bury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.660.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.723.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 mars 2014 que la société KPMG Luxembourg S.à r.l. a été réélue, en tant que Réviseur d'entreprises agréé, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clos au 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054119/15.

(140062160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

BRADTKE Sàrl et Cie s.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 5.169.

Rectificatif du dépôt numéro L140061091, déposé le 14/04/14.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple «BRADTKÉ S.à r.l. et Cie s.e.c.s» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 5 169 (matricule n° 1990 21 00 213),

constituée sous forme de société en nom collectif sous la dénomination «Maison Charles Bradtké, S.e.n.c.» suivant acte reçu par le notaire Tony Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 1950, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 15 septembre 1950, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, avec adoption de sa forme juridique et de sa dénomination actuelle, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 195 du 25 avril 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles BRADTKÉ, commerçant, demeurant à L-3960 Eh-lange, 34, rue du Centre.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Francis MEES, clerc de notaire, demeurant à L-8360 Goetzingen, 7, rue des Champs.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques BRADTKÉ, fonctionnaire d'État, demeurant à L-1938 Luxembourg, 3, rue Nicolas Liez.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Les noms des associés présents et/ou représentés à la présente assemblée et détenant la totalité des parts sociales ont été portés sur une liste de présence dressée par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, ensemble avec les procurations délivrées par les actionnaires représentés.

II.- Les cinq mille huit cent trente (5.830) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

III.- Que cet ORDRE DU JOUR se présente comme suit:

1.- Constatation de la conversion du capital en euros et constat de la répartition actuelle du capital social et de la composition des associés commanditaires.

3.- Modification subséquente de l'article 10 des statuts.

4.-Divers.

IV.- Que les convocations d'usage ont été faites et que tous les associés présents ou représentés ont pu avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ceci exposé et reconnu exact par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour et, après délibération, adopte à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution:

L'Assemblée constate que suite au passage à l'Euro, le capital social initial de 5.830.000.- francs luxembourgeois est converti en CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT-ET-UN virgule QUATRE-VINGT-DOUZE euros (144.521,92 EUR) représenté par cinq mille huit cent trente (5.830) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de VINGT-QUATRE virgule SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE euros (24,7893 EUR), toutes intégralement souscrites et libérées.

Deuxième résolution:

Composition actuelle des associés commanditaires et répartition du capital social

L'assemblée constate qu'après le décès des deux associés commanditaires initiaux, Monsieur Nicolas Paul Charles Bradtké, survenu à Luxembourg le 8 janvier 1991, et Monsieur Paul Marie Hubert Bradtké, survenu à Luxembourg le 30 juillet 2011, les associés commanditaires sont à l'heure actuelle au nombre de sept, à savoir:

1) Madame José Charlotte Nicole BRADTKÉ, sans état particulier, demeurant à CH-1245 Collonge-Bellerive, Chemin du Nantet, 29;

2) Monsieur Charles Jean Nicolas BRADTKÉ, prénommé;

3) Madame Denise Marie Suzanne BRADTKÉ, fonctionnaire d'État, épouse Graeme Nicholas ACKROYD, demeurant à L-5710 Aspelt, 24, Péiter vun Uespelt-Strooss;

- 4) Monsieur Paul Nicolas Hubert BRADTKÉ, commerçant, demeurant à P-11500 Lisbonne, Rua Cardal Sao José, 9;
- 5) Monsieur Jacques Anne Charles BRADTKÉ, prénommé;
- 6) Madame Suzanne Paule BRADTKÉ, éducatrice, épouse Robert KIPGEN, demeurant à L-2167 Luxembourg, 116, rue des Muguets;

7) Madame Marianne Nicole BRADTKÉ, fonctionnaire européen, épouse John SCHADECK, demeurant à L-2130 Luxembourg, 7, boulevard Dr Charles Marx,

et que le capital social de la Société de CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT-ET-UN virgule QUATRE-VINGT-DOUZE euros (144.521,92 EUR), représenté par cinq mille huit cent trente (5.830) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE virgule SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE euros (24,7893 EUR) chacune, est actuellement détenu comme suit:

- «BRADTKÉ S.à r.l.», avec siège social à L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. à Luxembourg sous le numéro B 35.597, associé commandité,	530,00 part(s)
- Madame Josée Bradtké, prénommée,	662,50 part(s)
- Monsieur Charles Bradtké, prénommé,	662,50 part(s)
- Madame Denise Ackroyd-Bradtké, prénommée,	662,50 part(s)
- Monsieur Paul Bradtké, prénommé,	662,50 part(s)
- Monsieur Jacques Bradtké, prénommé,	883,33 part(s)
- Madame Suzanne Kipgen-Bradtké, prénommée,	883,33 part(s)
- Madame Marianne Schadeck-Bradtké, prénommée,	883,33 part(s)
Total:	5.830,00 part(s)

Troisième résolution:

Modification subséquente de l'article 10 des statuts

Afin de mettre l'article 10 des statuts en concordance avec les changements intervenus aux termes de ce qui précède, l'assemblée générale décide que cet article sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 10. Capital social.** Parts. Le capital social est fixé à CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT-ET-UN virgule QUATRE-VINGT-DOUZE euros (144.521,92 EUR), représenté par cinq mille huit cent trente (5.830) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE virgule SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE euros (24,7893 EUR) chacune.

La société à responsabilité limitée «BRADTKÉ S.à r.l.», avec siège social à L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. à Luxembourg sous le numéro B 35.597, est associé commandité. Elle détient cinq cent trente (530) parts dans la société.

Sont associés commanditaires:

- 1) Madame José Charlotte Nicole BRADTKÉ, demeurant à CH-1245 Collonge-Bellerive, Chemin du Nantet, 29, détenant six cent soixante-deux virgule cinquante (662,50) parts dans la société;
- 2) Monsieur Charles Jean Nicolas BRADTKÉ, demeurant à L-3960 Ehlange, 34, rue du Centre, détenant six cent soixante-deux virgule cinquante (662,50) parts dans la société;
- 3) Madame Denise Marie Suzanne BRADTKÉ, épouse Graeme Nicholas ACKROYD, détenant six cent soixante-deux virgule cinquante (662,50) parts dans la société;
- 4) Monsieur Paul Nicolas Hubert BRADTKÉ, commerçant, demeurant à P-11500 Lisbonne, Rua Cardal Sao José, 9, détenant six cent soixante-deux virgule cinquante (662,50) parts dans la société;
- 5) Monsieur Jacques Anne Charles BRADTKÉ, demeurant à L-1938 Luxembourg, 3, rue Nicolas Liez, détenant huit cent quatre-vingt-trois virgule trente-trois (883,33) parts dans la société;
- 6) Madame Suzanne Paule BRADTKÉ, épouse Robert KIPGEN, demeurant à L-2167 Luxembourg, 116, rue des Muguets, détenant huit cent quatre-vingt-trois virgule trente-trois (883,33) parts dans la société;
- 7) Madame Marianne Nicole BRADTKÉ, épouse John SCHADECK, demeurant à L-2130 Luxembourg, 7, boulevard Dr Charles Marx, détenant huit cent quatre-vingt-trois virgule trente-trois (883,33) parts dans la société».

Le dernier alinéa de l'article 10 des statuts demeure inchangé, tandis que dans l'article 7 des statuts les noms des commanditaires sont à supprimer.

Quatrième résolution:

L'Assemblée confirme que la société Bradtké S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare, RCS Luxembourg B 35597, est l'associé commandité gérant de la Société, nommée à cette fonction le 22 novembre 1990 pour une durée indéterminée.

L'assemblée requiert le notaire de rectifier l'inscription auprès du Registre de commerce et des sociétés où Madame Denise Bradtké est inscrite erronément comme gérante de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

75615

Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200.-.

DONT ACTE , fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède donnée à l'assemblée, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. BRADTKÉ, F. MEES, J. BRADTKÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2014. Relation: LAC/2014/15482. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053605/124.

(140061778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Atrium Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 174.015.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-fourth day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Atrium Finance US LLC, a Delaware limited liability company (file number 5493596) whose business address is at 150 South Wacker Drive, 31st Floor, Chicago, IL60606, USA (the Sole Shareholder),

here represented Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 21, 2014.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its attorney, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in Luxembourg under the name of "Atrium Finance Europe S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174015, established pursuant to a deed of the undersigned notary of December 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 19, 2013, number 401, and whose articles have been last amended by a deed of the undersigned notary dated October 16, 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3030 of November 29, 2013.

II. The Sole Shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to entirely restate the articles of the Company which shall henceforth be worded as follows:

Art. 1. Definitions. For the purpose of these Articles, the following capitalized terms shall have the following meanings:

A Shareholder	Atrium US or any person or persons to whom A Shares are issued or transferred (directly or indirectly) in accordance with the provisions of these Articles
A Shares	has the meaning given to that expression in Article 6
Affiliate	in relation to any person, any other person (including any partnership or other unincorporated association) who directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with such person and for the purposes of this definition control shall mean the ability of one person to direct the activities of another or the beneficial ownership by one person of 50% or more of the voting rights generally exercisable at general meetings of the other
Agreement	any shareholders' agreement amongst and between the Shareholders, as amended and restated from time to time
Agreement of Adherence	an agreement of adherence to the Agreement

Annual Business Plan	means an annual business plan of the Company prepared by the Management Executives in accordance with the Agreement and pursuant to paragraph (k) of Article 20 and approved by the A Shareholder pursuant to paragraph (c)(v) of Article 23
Articles	the articles of association of the Company as amended from time to time
Atrium GmbH	means Atrium Finance GmbH (registration number HRB205932), a limited liability company incorporated under the laws of Germany whose registered office is at Brienner Strasse 9, Amiraplatz, 80333 Munich, Germany
Atrium US	Atrium Finance US LLC, a Delaware limited liability company (file number 5493596) whose business address is at 150 South Wacker Drive, 31 st Floor, Chicago, IL60606
B Shareholder	WH GmbH, HR GmbH and Atrium US or any person or persons holding or to whom B Shares are issued or transferred (directly or indirectly) in accordance with the provisions of these Articles
B Shares	has the meaning given to that expression in Article 6
Bad Leaver	means, in respect of a Management Executive: <ul style="list-style-type: none"> (a) a Management Executive whose Contract of Employment has been terminated by such Management Executive in any circumstances other than the circumstances set out in paragraph (a) in the definition of the Good Leaver; or (b) a Management Executive whose Contract of Employment has been terminated by Atrium GmbH for any of the following reasons: <ul style="list-style-type: none"> (i) the failure by such Management Executive or the Related Shareholder to perform its duties and responsibilities as defined and described in the Agreement, in the CIV LPA, in any Loan Instrument or in the Contract of Employment of such Management Executive, where: <ul style="list-style-type: none"> (A) such failure is not remedied prior to the expiration of 15 Business Days following the delivery of a written demand for performance by Atrium US (to the extent that such failure is capable of remedy); or (B) such failure involved fraud or negligence or wilful default on the part of such Management Executive or the Related Shareholder; or (ii) the commission by such Management Executive of an offence prejudicial to Atrium GmbH, the Company, Atrium US or their Affiliates involving fraud, intentional dishonesty, or theft; or (iii) the commission by such Management Executive of a criminal offence resulting in a custodial sentence, other than one which in the opinion of Atrium US does not affect his position within Atrium GmbH, bearing in mind the nature of his duties and the capacity in which he is engaged in the provision of services to Atrium GmbH; or (c) a Management Executive or a B Shareholder (excluding Atrium US) who has breached any provisions of the Agreement, the CIV LPA or any Loan Instrument provided that such breach is not remedied prior to the expiration of 15 Business Days following the delivery of a written demand for remedy by Atrium US or its Affiliate (to the extent that such breach is capable of remedy); or (d) a Management Executive who has failed to comply with the repayments required under the Loan Instruments
Board of Managers	the Managers of the Company from time to time
Business Day	a day on which banks in London, Germany and Luxembourg, Delaware and Chicago are open for business other than Saturday or Sunday
Call Notice	has the meaning given to that expression in paragraph (a) of Article 15
Capital Investments	in relation to a Shareholder, means the aggregate value of all of its Shares in the Company (the value of which shall, for the purposes of this definition, be at par) and the Shareholder's Loans made available by such Shareholder to the Company from time to time in accordance with the Agreement
Carried Interest	means the carried interest derived from the Investment Vehicle
Carry GP	means AF Holdings I LLC (registration number 5394716), a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, whose business address is at 150 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, Illinois 60606, acting as general partner of the Carry Partnership
Carry Partnership	means AF Investments LP (registration number 5394722), a limited partnership established under the laws of Delaware whose registered office is at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, acting by its general partner, AF Holdings I LLC (registration number 5394716), a limited liability company incorporated under the laws of Delaware whose business address is at

	150 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, Illinois 60606, acting as a limited partner in the Investment Vehicle
CIV LPA	means a limited partnership agreement relating to the Carry Partnership entered into or to be entered into between Carry GP, Managing LP, WH GmbH and HR GmbH on or around the date of the Agreement
Co-investment	means the co-investment made or acquired indirectly by the Company through the Managing LP and the Carry Partnership in the Investment Vehicle
Co-investment Receipts	means any receipts received (directly or indirectly) by the Company through the Managing LP and the Carry Partnership derived (directly or indirectly) from the Co-investment
Company Value	means an aggregate value for 100% of the Capital Investments of all Shareholders in the Company and the Loan Instruments of the Related Management Executives of such Shareholders to be repaid in full
Contract of Employment	in relation to each Management Executive, means a contract of employment entered into or to be entered into between such Management Executive and Atrium GmbH on or around the date of the Agreement
Control	means the possession, direct or indirect through one or more intermediaries or together with persons acting in concert of the power to appoint or remove a majority of the board or otherwise direct full control over the board of the Company or cause the direction of the management or policies of any person and, without limitation, for the purposes of these Articles, an interest in shares in the capital of a company conferring in excess of 50% of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that company shall be deemed to confer control of that company
Deed of Transfer	a deed of transfer in such form as the Shareholders may agree from time to time
Defaulting Party	has the meaning given to that expression in paragraph (a) of Article 12
Drag Notice	has the meaning given to that expression in paragraph (d) of Article 13
Dragged Interests	has the meaning given to that expression in paragraph (d) of Article 13
Dragged Parties	has the meaning given to that expression in paragraph (d) of Article 13
General Partner	means AF I General Partner S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.), whose registered office is at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B180380 and a share capital of EUR 12.500,00 acting as general partner of the Investment Vehicle
Good Leaver	means, in respect of a Management Executive: (a) a Management Executive whose Contract of Employment has been terminated by such Management Executive in any of the following circumstances: (i) after the tenth anniversary of the incorporation of Atrium GmbH; or (ii) on the grounds of long-term ill health, permanent incapacity, or physical or mental disability (subject to the production of satisfactory evidence from a registered medical practitioner of the same); or (iii) following a substantial breach of Atrium GmbH under the Contract of Employment and such substantial breach is not remedied by Atrium GmbH within 15 days of written notification of such substantial breach to Atrium GmbH or such other time as is reasonable for remedy and as stipulated in the written notification; or (b) a Management Executive whose Contract of Employment has been terminated by Atrium GmbH for any reason other than the reasons set out in paragraph (b) in the definition of the Bad Leaver
HR	Harald Richter of Neubiberger Straße 7A, Putzbrunn D-85640, Germany, passport number 827609381
HR GmbH	means Vilicus 121 GmbH, a limited liability company formed and existing under the laws of Germany, having its registered office at Spardorfer Strasse 26, 91054 Erlangen, Germany, which is to be renamed to Atrium Beteiligungs GmbH and whose registered office is to be changed to Neubiberger Strasse 7A, Putzbrunn D-85640, Germany after the date of the Agreement
Investment Objective	shall have the same meaning ascribed to it in the Agreement
Investment Strategy	shall have the same meaning ascribed to it in the Agreement
Investment Vehicle	means AF I SCSp, being a special limited partnership (société en commandite spéciale) established under the laws of Luxembourg by the Initial Partnership Agreement on 17 September 2013, whose registered office is at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand

	Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B180937
Loan Instruments	means any agreements documenting and organizing the Shareholders' Loans
Managing LP	means AF Holdings II LLC (registration number 5394718), a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, whose registered office is at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, acting as a managing limited partner of the Carry Partnership
Management Executives	means WH and/or such other direct or indirect holder of the B Shares as may be designated by the parties and the expression Management Executive shall be construed accordingly
Managers	means Paul Bijoux, Alain Heinz and Robert Meyer as the first managers of the Company, and/or such other person(s) as may be appointed to act as managers of the Company from time to time; and the expression "Manager" shall be construed accordingly
Market Value	has the meaning given to that expression in paragraph (a) of Article 11
Non Defaulting Party	any party to the Agreement other than a Defaulting Party
Non Co-investment Receipts	means any receipts of the Company other than the Co-investment Receipts
Offeror	has the meaning given to that expression in paragraph (b) of Article 13
Put Notice	has the meaning given to that expression in paragraph (a) of Article 16
Qualifying Offer	has the meaning given to that expression in paragraph (b) of Article 13
Quarter Date	in each year: 31 March, 30 June, 30 September and 31 December
Related Management Executive	means, in relation to a Shareholder, a Management Executive who invests in the Company indirectly through such Shareholder
Related Shareholder	means, in relation to a Management Executive, a Shareholder through which such Management Executive indirectly invests in the Company
Sale Price	shall have the same meaning ascribed to it in the Agreement
Selling Shareholder	for the purposes of Article 15 (Call Option), has the meaning given to that expression in paragraph (a) thereof; and for the purposes of Article 16 (Put Option), has the meaning given to that expression in paragraph (a) thereof
Share Capital	the share capital of the Company from time to time
Shares	any A Shares and/or the B Shares (as the case may be)
Shareholders	Atrium US and WH GmbH and HR GmbH or any person or persons to whom they may transfer the Shares held by them in accordance with the provisions of the Agreement and the Articles and who are registered in the shareholders' register of the Company as holders of a Share from time to time
Shareholders' Loan	means, in relation to a Shareholder, the amount advanced by such Shareholder to the Company in satisfaction of its funding obligations as provided for under the relevant agreements from time to time
Shareholders' Reserved Matters	the matters set out in Article 23
Tag-Along Interests	has the meaning given to that expression in paragraph (b) of Article 14
Tag-Along Notice	has the meaning given to that expression in paragraph (b) of Article 14
Tag-Along Purchaser	has the meaning given to that expression in paragraph (b) of Article 14
Tagged Interests	has the meaning given to that expression in paragraph (c) of Article 14
Transfer Notice	has the meaning given to that expression under paragraph (f) of Article 9
Transferee	has the meaning given to that expression in paragraph (f) of Article 9
Transferor	has the meaning given to that expression in paragraph (f) of Article 9
WH	Wolfgang Harmuth of Marienstrasse 5, Senden D-89250, Germany, passport number 932337502
WH GmbH	means Iflow Beteiligungs GmbH, a limited liability company formed and existing under the laws of Germany, having its registered office at Marienstrasse 5, Senden D-89250, Germany and whose registered under number is HRB 13048

Art. 2. The Company. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Atrium Finance Europe S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 3. Corporate Purpose. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may not:

- (a) borrow in any form;
- (b) issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities;
- (c) give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies; or
- (d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.,
unless in accordance with the Agreement, provided that the Company may not borrow by way of public offer.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by ten thousand (10,000) class A shares (the Class A Shares) and two thousand five hundred (2,500) class B shares (the Class B Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. Share Capital Increase and Decrease. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 22.

Art. 8. Jointly Owned Shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 9. Permitted Transfers.

(a) Notwithstanding any other provisions in these Articles, Atrium US may freely transfer B Shares it holds at nominal value, in accordance with the Agreement and under the condition that the transferee executes an Agreement of Adherence.

(b) Subject to the above, each Shareholder shall not transfer their Shares in the Company and Shareholder's Loans for a minimum period of ten years from the date of the Agreement unless all the Shares in the Company and Shareholder's Loans have been sold prior to such date with the consent of all Shareholders or paragraph (e) of this Article 9 applies.

(c) The parties acknowledge and accept that a change of Control in the Shareholders may cause a cancellation of the Loan Instruments.

(d) No Shareholder shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its Shares and Shareholder's Loans without first offering them for transfer to the other Shareholders except as provided under this Article 9 paragraph (e). Any disposal of Shares and Shareholder's Loans to a non-existing Shareholder is subject to the prior unanimous approval of the Shareholders granted in a meeting of the Shareholders, such approval not to be unreasonably withheld.

(e) A Shareholder may transfer all of its Shares and Shareholder's Loans to any of its Affiliates provided, however, that if a Shareholder holding Shares transferred to it under this paragraph is about to cease to be an Affiliate of that Shareholder it shall without undue delay and prior to it so ceasing notify the other Shareholders thereof and shall transfer those Shares and/or Shareholder's Loans (as the case may be) back to the original Shareholder or to another Affiliate of the original Shareholder.

(f) A Shareholder who wishes to transfer Shares and Shareholder's Loans (other than as permitted in Article 9 paragraph (e) above) (the Transferor) shall give notice to the other Shareholder (the Transferee) in accordance with paragraph (g) of this Article 9 (a Transfer Notice).

(g) A Transfer Notice shall specify the Shares and Shareholder's Loans offered (which shall constitute all the Shares and Shareholder's Loans owned by the Transferor) and the price and all other conditions at which they are offered, and shall invite the Transferee to notify the Transferor within a period of 60 Business Days from the date of the Transfer Notice whether it is willing to purchase the offered Shares and Shareholder's Loans.

(h) On the expiry of the offer period referred to in this Article 9 paragraph (g), if the Transferee has notified the Transferor that it wishes to purchase the offered Shares and Shareholder's Loans, the Transferee shall be bound to pay the purchase price for, and to accept a transfer of, the offered Shares and Shareholder's Loans and the Transferor shall be bound, on payment of the purchase price, to transfer such offered Shares and Shareholder's Loans to the Transferee.

(i) If, after the expiry of the offer period referred to in this Article 9 paragraph (g) above, the Transferee has not notified the Transferor that it wishes to purchase the offered Shares and Shareholder's Loans, the Transferor may at any time within a period of 90 Business Days after the expiry of that offer period, transfer the offered Shares and Shareholder's Loans to any person whose identity has been unanimously approved by the other Shareholders (such approval not to be unreasonably withheld) and at a price no less than the price contained in the Transfer Notice.

(j) Any transfer shall remain subject to article 189 of the Law.

Art. 10. Required Transfers.

(a) If, in accordance with the provisions of Article 12 (Default) a Transfer Notice is deemed to have been served, the following provisions of this Article 10 shall apply.

(b) In circumstances where a Transfer Notice is deemed to have been served, the price at which the Shares and Shareholder's Loans are offered shall be the lower of the aggregate value of the Capital Investments of the Defaulting Party and the Market Value of the Defaulting Party's Shares and Shareholder's Loans ascertained pursuant to Article 11 paragraph (a) as at the date on which the Transfer Notice is deemed to have been served and by reference to the information available at that date.

Art. 11. Market Value.

(a) The Market Value means the value the Shareholders agree to be the market value of the Shares and Shareholder's Loans and Loan Instruments on a sale as between a willing seller and a willing purchaser (taking no account of whether the Shares do or do not carry control of the Company) and, if the Company is then carrying on business as a going concern, on the assumption that it will continue to do so.

(b) In the event that the Shareholders fail to agree the Market Value pursuant to paragraph (a) of this Article 11 within 20 Business Days of the date on which the Call Notice or Put Notice or Transfer Notice (as the case may be) is deemed to have been served, then the Market Value shall be determined on the same basis by an approved expert whose decision shall be final and binding. The expert shall be appointed jointly by the Shareholders within 5 further Business Days or, failing the Shareholders to agree within this period, on the application of either Shareholder by the President of the Institute of Chartered Accountants.

Art. 12. Default.

(a) If any of the matters under items i to v of paragraph (b) below occur in relation to a Shareholder or its Related Management Executive then that Shareholder shall be a Defaulting Party.

(b) For the purposes of paragraph (a) above the matters referred to in relation to the relevant Shareholder or its Related Management Executive (as the case may be) are deemed to be a default if it:

i. makes a serious or persistent default in performing and observing any of its obligations under these Articles, the Agreement, the CIV LPA or any Loan Instruments or its Contract of Employment (if applicable) and, where such default is capable of remedy, fails to remedy it within 30 Business Days after service of written notice from the other Shareholder of such default;

ii. is unable to pay its debts or is liable to be wound up by a court of competent jurisdiction;

iii. takes any action to appoint, to request the appointment of, or suffers the appointment of, a receiver, administrative receiver, administrator, trustee or similar officer over all or a material part of its assets or undertaking;

iv. has a winding-up or administration petition presented in relation to it or has documents filed with a court for an administration in relation to it, provided that, in the case of a winding up petition, if the relevant company is contesting the winding up petition in good faith and with due diligence it shall not be a Defaulting Party until a period of 21 Business Days has expired since the presentation of the winding up petition without it having been either discharged or struck out; or

v. attempts at any time to deal with or dispose of any interest in any Shares or Shareholder's Loans or Loan Instrument (if applicable) otherwise than in accordance with these Articles.

(c) A Defaulting Party, for as long as it is deemed to be a Defaulting Party pursuant to paragraph (b), shall not be entitled to and shall not (except with the prior written consent of the Non Defaulting Parties):

i. receive any payment from the Company by way of dividend or other distribution (including any distributions referred to in clause 5.2 of the Agreement); or

ii. transfer or agree to transfer any of its Share and Shareholders' Loans or any rights in them, and shall procure that its Related Management Executive shall not transfer any of its Loan Instruments, other than to the Non Defaulting Parties pursuant to the provisions of these Articles.

(d) Any Shareholder who is not a Defaulting Party shall be entitled to give notice in writing to the Defaulting Party whereupon the Defaulting Party shall be deemed to have served a Transfer Notice in respect of all of its Shares and Shareholder's Loans and its Related Management Executive's shall be deemed to have served a Transfer Notice in respect of all its Loan Instruments in accordance with Article 10.

(e) Each of the Shareholders appoints, and shall procure that its Management Executive shall appoint, any Manager of the Company irrevocably, and by way of security for the performance of its obligations under this paragraph, as its attorney, to execute any necessary document. The Company may receive any purchase money on behalf of the Defaulting Party or the Related Management Executive (as the Case may be), but shall not be bound to earn or pay interest on that money. The receipt by the Company of the purchase money shall be a good discharge to the buying Shareholder(s) who shall not be bound to see to the application of it.

Art. 13. Drag along right.

(a) For the avoidance of doubt, this Article 13 shall not apply to any transfer of any part of the Shares and Shareholders' Loans to HR, WH, HR GmbH or WH GmbH.

(b) In this Article 13, a Qualifying Offer shall mean an offer in writing by or on behalf of any bona fide third party, either alone or jointly with their associates (jointly the Offeror) to the holders of the entire Share Capital in the Company to acquire all their Shares and Shareholders' Loans and to the Management Executives to acquire all their Loan Instruments.

(c) If the A Shareholder wishes to accept the Qualifying Offer, then the provisions of paragraphs (d) to (k) below shall apply.

(d) The A Shareholder shall give written notice (Drag Notice) to the B Shareholders and to the Management Executives (the Draggged Parties) of its wish to accept the Qualifying Offer. The Drag Notice shall specify:

i. that the Draggged Parties are required to transfer the entirety of all their Shares and Shareholders' Loan and Loan Instrument, as the case may be (the Draggged Interests) pursuant to this Article 13;

ii. the person to whom the Draggged Interests are to be transferred;

iii. the consideration payable for the Draggged Interests which shall, for each draggged Share and Shareholder Loan, be an amount at least equal to the price per Share and per equivalent amount of the Shareholder's Loan or the Loan Instrument (the Drag-Along Price) offered by the Offeror for the A Shareholder's Shares and Shareholder's Loans. The Drag-Along Price shall be calculated by allocating the Company Value specified by the Offeror in accordance with the sequence of payments due under the Agreement; and

iv. the proposed date of the transfer.

(e) A Drag Notice shall lapse if, for any reason, the A Shareholder has not sold its Shares and Shareholder's Loans to the Offeror within 60 Business Days of serving the Drag Notice. The A Shareholder may serve further Drag Notices following the lapse of any particular Drag Notice.

(f) Once issued, the Draggged Parties shall thereupon become bound to accept the Qualifying Offer and to transfer their Shares and Shareholders' Loans or Loan Instruments (as the case may be) to the Offeror (or its nominee) with full title guarantee free from all encumbrances on the date specified by the A Shareholder.

(g) Completion of the sale of the Draggged Interests shall take place on the Drag Completion Date. For the purposes of this paragraph, the Drag Completion Date means the date proposed for completion of the sale of the A Shareholder's Shares and Shareholder's Loans or the Loan Instruments (as the case may be) unless:

i. all of the Draggged Parties and the A Shareholder agree otherwise, in which case the Drag Completion Date shall be the date agreed in writing by all of the Draggged Parties and the A Shareholder; or

ii. that date is less than 15 Business Days after the date on which the Drag Notice is served, in which case the Drag Completion Date shall be 15 Business Days after service of the Drag Notice.

(h) Within 20 Business Days of the A Shareholder serving a Drag Notice on the Draggged Parties, each draggged Shareholder shall and shall procure that its Related Management Executives shall deliver stock transfer forms for the Draggged Interests, together with the relevant share certificates (or a suitable indemnity for any lost share certificates) to the Company. On the Drag Completion Date, the Company shall pay the Draggged Parties, on behalf of the Offeror, the amounts they are due for their Draggged Interests pursuant to paragraph (d) item iii to the extent that the Offeror has put the Company in the requisite funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Offeror. The Company shall hold the amounts due to the Draggged Parties pursuant to paragraph (d) item iii in trust for the Draggged Parties without any obligation to pay interest.

(i) To the extent that the Offeror has not, on the Drag Completion Date, put the Company in funds to pay the consideration due pursuant to paragraph (d) item iii, the Draggged Parties shall be entitled to the return of the transfer forms and share certificates (or suitable indemnity for any lost share certificates) for the relevant Draggged Interests and

the Dragged Parties shall have no further rights or obligations under this Article 13 in respect of their Shares and Shareholders' Loans or the Loan Instruments (as the case may be).

(j) If any Dragged Party does not, on the Drag Completion Date, execute transfer forms in respect of all of the Dragged Interests held by it, the defaulting dragged Shareholder shall be deemed to have irrevocably appointed and shall procure that any of its defaulting Related Management Executives irrevocably appoints any person nominated for the purpose by the A Shareholder to be his agent and attorney to execute all necessary transfer forms on his behalf, against receipt by the Company (on trust for such holder) of the consideration payable for the Dragged Interests, to deliver such transfer forms to the Offeror (or as they may direct) as the holder thereof. After the Offeror (or its nominee) has been registered as the holder, the validity of such proceedings shall not be questioned by any such person. Failure to produce a share certificate shall not impede the registration of shares under this Article 13.

(k) The Dragged Parties shall not be required to provide any warranties, representations, indemnities, covenants or other assurances other than those which relate to or are in respect of legal title and beneficial ownership to the Shares and Shareholders' Loan or Loan Interests (as the case may be) being sold in accordance with this Article 13 and that there are no encumbrances in respect of the same and the Dragged Parties' capacity to enter into the agreement for the sale of the Shares and Shareholders' Loans or Loan Instruments (as applicable).

Art. 14. Tag-Along right.

(a) For the avoidance of doubt, this Article 14 shall not apply to any transfer of Shares and Shareholders' Loans to HR, WH, HR GmbH or WH GmbH.

(b) Subject to Article 13, if the A Shareholder desires to sell, transfer or dispose of all (but not part only) of its Shares and Shareholder's Loans (the Tag-Along Interest) to one or more purchasers (the Tag-Along Purchaser), then the A Shareholder shall give prior written notice (the Tag-Along Notice) to the B Shareholders and their Related Management Executives setting forth:

- i. the identity of the Tag-Along Purchaser(s) together with the latest audited and unaudited financial statements of the Tag-Along Purchaser(s) (if available and if not such financial information as is known) and its beneficial owners; and
- ii. an offer from the Tag-Along Purchaser(s) to purchase all of the Shares and Shareholder's Loans owned by each B Shareholder and of the Related Management Executives' Loan Instruments at the same price (the Tag-Along Price) and on the same terms as the Tag-Along Purchaser(s) has offered to pay per Share and per an equivalent amount of the Shareholder's Loan of the A Shareholder. The Tag-Along Price shall be calculated by allocating the Company Value specified by the Tag-Along Purchaser in accordance with the sequenced of payments due under clause 5.2 of the Agreement.

The Tag-Along Notice shall be accompanied by a Deed of Transfer on which the A Shareholder proposes to transfer the Tag-Along Interests.

(c) Each B Shareholder shall have the right, exercisable by written notice to the A Shareholder within 20 Business Days after the delivery of the Tag-Along Notice, to sell all of its Shares and Shareholder's Loans and to procure that its Related Management Executive sells all of its Loan Instruments to the Tag-Along Purchaser(s) (the Tagged Interests).

(d) If any B Shareholder exercises its tag along right in a transfer pursuant to this Article 14, it shall, if requested by the A Shareholder, execute and deliver and procure that its Related Management Executive executes and delivers all documents required to secure the sale and transfer of the Tagged Interests to the Tag-Along Purchaser(s) on the terms set forth in the Tag-Along Notice.

(e) If any B Shareholder exercises its tag along right in a transfer pursuant to this Article 14, the A Shareholder shall not be permitted to complete the transfer of its Tag-Along Interests to the Tag-Along Purchaser(s) until the Tag-Along Purchaser has completed the acquisition of the Tagged Interest from such B Shareholder and its Related Management Executive on the terms set forth in the Tag-Along Notice.

(f) If any B Shareholder exercising its tag along right pursuant to this Article 14 does not comply with its obligations pursuant to paragraph (d) above, it will be deemed to have irrevocably appointed and shall procure that any of its non-complying Related Management Executives irrevocably appoints any person nominated for the purpose by the A Shareholder to be his agent to execute, complete and deliver a transfer of those Tagged Interests in favour of the Tag-Along Purchaser, or as he may direct, against receipt by the Company of the consideration due for the relevant Tagged Interests. The Company's receipt of the consideration will be a good discharge to the proposed transferee, who will not be bound to see to its application.

Art. 15. Call Option.

(a) In the event that (i) a termination notice of the Contract of Employment of a Management Executive has been issued for any reason (Good Leaver or Bad Leaver as the case may be), or (ii) a Management Executive or its Related Shareholder has breached any provisions of the Agreement, the CIV LPA or any Loan Instrument, or (iii) a Management Executive fails to comply with the repayment obligations as provided under the Agreement and the Loan Instruments on or before the eighth anniversary of said date of the Agreement, Atrium US shall have the right, acting in its own discretion and exercisable at any time and without any obligation to show cause or give reasons, to issue the Related Shareholder (the Selling Shareholder) with written notice (a Call Notice) requiring the Selling Shareholder to sell all of its Shares and Shareholder's Loans and the Related Management Executives to sell all of its Loan Instruments to the A Shareholder at

a Sale Price computed and payable (in one lump sum or, at the discretion of the A Shareholder, in installments) pursuant to the Agreement.

(b) If the Selling Shareholder has not effected, the transfer of all of its Shares and Shareholder's Loans, and/or has not procured that its Related Management Executive has effected the transfer of all of its Loan Instruments, to the A Shareholder pursuant to the terms of paragraph (a) above within 30 days of the date of the Call Notice, the Selling Shareholder shall be deemed to have appointed and hereby does appoint, and shall procure that its Related Management Executive shall appoint, any person nominated for the purpose the A Shareholder as his agent and lawful attorney to execute a transfer of the Share and Shareholder's Loans of the Selling Shareholder, or a transfer of the Loan Instrument of the Related Management Executive (as applicable) to the A Shareholder pursuant to paragraph (a) above.

(c) The Shares and Shareholder's Loans of the Selling Shareholder and the Loan Instruments of the Related Management Executive shall be sold free from all liens, charges and encumbrances and with all rights attached to them at the date the call option is exercised in accordance with this Article 15.

Art. 16. Put Option.

(a) In the event that a termination notice of the Contract of Employment of a Management Executive has been served by a Management Executive for any reason set out in paragraph (a) in the definition of a Good Leaver, the Related Shareholder of such Management Executive in its capacity as a B Shareholder (the Selling Shareholder) shall have the right, acting in its own discretion, within 30 days of such termination notice and without any obligation to show cause or give reasons, to issue the A Shareholder with written notice (a Put Notice) requiring the A Shareholder to purchase all of the Shares and Shareholders' Loan of the Selling Shareholder and all of the Loan Instruments of the Related Management Executive at a Sale Price computed and payable (in one lump sum or, at the discretion of the A Shareholder, in installments) pursuant to the Agreement.

(b) The A Shareholder shall effect the payment for the transfer of all of the Shares and Shareholder's Loan of the Selling Shareholder and for the transfer of all of the Loan Instruments of the Related Management Executive pursuant to the terms of paragraph (a) above in one lump sum or, at the discretion of the A Shareholder, in installments) pursuant to the terms of the Agreement. Following the transfer of all of the Shares and Shareholder's Loans of the Selling Shareholder and the transfer of all of the Loan Instruments of the Related Management Executive to the A Shareholder, the Managers of the Company shall amend the statutory books of the Company to reflect the transfer.

(c) If the A Shareholder has not effected the acquisition of all of the Shares and Shareholder's Loan of the Selling Shareholder and for the transfer of all of the Loan Instruments of the Related Management Executive pursuant to the terms of paragraph (a) above within 30 days of the date of the Put Notice, the A Shareholder shall be deemed to have appointed and hereby does appoint any Manager of the Company as his agent and lawful attorney to execute any documents required in respect of the acquisition of all of the Shares and Shareholder's Loans of the Selling Shareholder and of all of the Loan Instruments of the Related Management Executive by the A Shareholder pursuant to paragraph (a) above.

(d) The Shares and Shareholder's Loans of the Selling Shareholder and the Loan Instruments of the Related Management Executive shall be sold free from all liens, charges and encumbrances and with all rights attached to them at the date the Put Option is exercised.

Art. 17. No Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 18. The Board of Managers.

(a) The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers, of which at least two shall be Luxembourg resident managers, divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

(b) The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 19. Representation of the Company.

(a) In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

(b) All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

(c) Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

(d) The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 20. Management of the Company - Meetings of Board of Managers - Written Resolutions.

(a) The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or executive(s) and shall determine the manager's or executive's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

(b) The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

(c) The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

(d) The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

(e) Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least seventy-two (72) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers. The notice shall be accompanied by the agenda of all the business to be transacted at the meeting. Any matter not on the agenda may not be raised at the meeting unless all the members of the Board of Managers agree.

(f) No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

(g) A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

(h) The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

(i) The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

(j) One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

(k) The Board of Managers shall approve the Annual Business Plan (including a draft budget) prepared by Management Executives and submit it to the approval of the A Shareholder.

(l) A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

(m) The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 21. No Personal Liability. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 22. Sole Shareholder - General Meeting of the Shareholders.

(a) The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

(b) In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

(c) However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 23. Shareholders' Reserved Matters.

(a) Subject to paragraphs (b) and (c) and subject to the other provisions set out in these Articles, any payments of dividends or other distributions to Shareholders (subject to the provisions of clause 5 of the Agreement) shall require the prior written approval of a majority (in number) of the Shareholders who in aggregate hold more than 50% of the Share Capital.

(b) The following matters shall require the prior written approval of a majority (in number) of the Shareholders who in aggregate hold at least 75% of the Share Capital:

- i. any change to these Articles;
- ii. any change or increase in the Share Capital of the Company; and
- iii. any decision to dissolve and to liquidate the Company.

(c) For the avoidance of doubt, any matters set out in this paragraph (c) shall require only the approval of the A Shareholder to the exclusion of the B Shareholders:

- i. the nomination of Managers; and
- ii. all matters relating to and connected with:
 1. funding of Atrium GmbH;
 2. funding of the Carry Partnership to enable it to co-invest in the Investment Vehicle; and
 3. any payments due under the Loan Instruments.
- iii. appointment and termination of Management Executives;
- iv. any change to the Investment Objective or to the Investment Strategy, other than changes of minor or technical nature;
- v. approval of the Annual Business Plan;
- vi. compensation and, if / when relevant, bonus and other incentive compensation decisions;
- vii. any petition for winding-up or equivalent voluntary insolvency action of the Company;
- viii. any change in the constitutional documents of any of the subsidiaries of the Company;
- ix. raising capital for any of the subsidiaries of the Company other than the arrangements contemplated within the Agreement;
- x. any co-investment capital commitments. For the avoidance of doubt, co-investment obligations of B Shareholders shall be agreed between the B Shareholders and the A Shareholder for each future investment vehicle;
- xi. entry into any joint venture or partnership by the Company;
- xii. any transaction by the Company with a Shareholder or an associated company;
- xiii. acquisition by the Company of any asset or investment for more than EUR 50.000,00 other than according to a budget approved by the Board;
- xiv. commencement or settlement of litigation on behalf of the Company other than as may be necessary against the parties to enforce the terms of the Agreement;
- xv. appointment of an external valuer, an auditor or legal, tax or financial advisers in relation to the Company;
- xvi. the form and frequency of reporting and annual audited financial statements for the Company and for each subsidiary of the Company
- xvii. grant of any guarantee or indemnity by the Company;
- xviii. granting security;
- xix. the investments made in any underlying investment vehicles by any of the Company's subsidiaries; and
- xx. changes to signatories for the bank accounts of the Company and the bank accounts of any of the Company's subsidiaries.

Art. 24. Accounting Year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 25. Annual Accounts.

(a) At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

(b) Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 26. Distributions.

(a) The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

(b) Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

(c) This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

(d) The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the Shareholders in accordance with the Agreement.

Art. 27. Liquidation.

(a) At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

(b) At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the paragraph (d) of Article 26.

Art. 28. Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Atrium Finance US LLC, une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware (numéro de dossier 5493596) ayant son principal établissement au 150 South Wacker Drive, 31^e étage, Chicago, IL60606, USA (l'Associé Unique),

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Atrium Finance Europe S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174015, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 401 du 19 février 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 16 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3030 du 29 novembre 2013.

II. L'Associé Unique prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide d'entièrement refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Définitions. Pour les besoins de ces statuts, les termes suivants en majuscule auront la signification suivante:

Associé A	Atrium US ou toute autre personne ou personnes à qui sont émises ou cédées des Parts Sociales A (directement ou indirectement) en conformité avec les stipulations des Statuts
Parts Sociales A	A la signification donnée à ce terme à l'Article 6
Affilié	En relation avec une personne, tout autre personne (incluant toute association ou autre entité n'ayant pas la personnalité juridique) qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlé par, ou est sous le contrôle commun avec une telle personne et pour les besoins de cette définition contrôle signifie la capacité pour une personne de diriger les activités d'une autre ou le bénéfice économique par une personne de 50% ou plus de droits de vote généralement exerçable à l'assemblée générale d'une autre
Pacte	Tout pacte d'associés entre les Associés, telle que modifié ou refondu à tout moment
Contrat d'Adhésion	Un contrat d'adhésion au Pacte
Plan de Gestion Annuel	Signifie le plan de gestion annuel de la Société, préparé par les Délégués à la Gestion conformément au Pacte et suivant l'Article 20, paragraphe (k) et approuvé par l'Associé A suivant l'Article 23, paragraphe (c)(v)

Statuts	Les statuts de la Société tels que modifiés à tout moment
Atrium GmbH	signifie Atrium Finance GmbH (numéro d'enregistrement HRB205932), une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Brienner Strasse 9, Amiraplatz, 80333 Munich, Allemagne
Atrium US	Atrium Finance US LLC, une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware (numéro de dossier 5493596) ayant son principal établissement au 150 South Wacker Drive, 31 ^e étage, Chicago, IL60606, USA
Associé B	WH GmbH, HR GmbH et Atrium US ou toute autre personne ou personnes à qui sont émises ou cédées des Parts Sociales B (directement ou indirectement) en conformité avec les stipulations des Statuts
Parts Sociales B	A la signification donnée à ce terme à l'Article 6
Mauvais Partant	Signifie, concernant un Délégué à la Gestion: (a) Une Délégué à la Gestion dont le Contrat de Travail a été résilié par ce Délégué à la Gestion dans toute circonstance autre que les circonstances décrites au paragraphe (a) de la définition de Bon Partant; ou (b) un Délégué à la Gestion dont le Contrat de Travail a été résilié par Atrium GmbH pour une ou plusieurs des raisons suivantes: (i) le défaut d'exécution par le Délégué à la Gestion de ses devoirs et responsabilités tels que définis et décrits dans le Pacte, dans le CIV LPA, dans tout Instrument de Prêt ou dans le Contrat de Travail du Délégué à la Gestion: (A) s'il n'est pas remédié à ce défaut dans les 15 Jours Ouvrable suivant une demande écrite d'Atrium US (si tant est que le défaut est susceptible de remède); ou B) si ce défaut implique une fraude, une négligence ou une faute volontaire de la part du Délégué à la Gestion ou de l'Associé Lié; ou (ii) la commission par le Délégué à la Gestion d'une infraction dommageable à Atrium GmbH, la Société, Atrium US ou leurs Affiliés impliquant une fraude, une malhonnêteté volontaire, ou un vol; ou (iii) la commission par le Délégué à la Gestion d'une infraction résultant en une peine d'emprisonnement, autre qu'une infraction qui, de l'avis d'Atrium US, n'affecterait pas sa position au sein d'Atrium GmbH, compte tenu de la nature de ses devoirs et la capacité dans laquelle il est engagé pour la prestation de services à Atrium GmbH; ou (c) un Délégué à la Gestion ou un Associé B (à l'exclusion d'Atrium US) qui aurait enfreint toute clause du Pacte, du CIV LPA ou d'un Instrument de Prêt, s'il n'est pas remédié à ce défaut endéans 15 Jours Ouvrables suite à la délivrance d'une demande écrite de remède par Atrium US ou son Affilié (dans la mesure où ce défaut est susceptible de remède); ou (d) un Délégué à la Gestion qui n'aurait pas respecté les obligations de remboursement prévues aux Instruments de Prêt
Conseil de Gérance	les Gérants de la Société à tout moment
Jour Ouvrable	un jour, autre qu'un samedi ou un dimanche où les banques à Londres, en Allemagne et au Luxembourg sont ouvertes
Notification d'Achat	a la signification donnée à ce terme à l'Article 15, paragraphe (a)
Investissement en Capital	Concernant un Associé, la valeur totale de toutes ses Parts Sociales (dont la valeur, pour les besoins de la présente définition sera la valeur nominale) et des Prêts d'Associés accordés par ledit Associé à la Société à tout moment, en conformité avec le Pacte
Intéressement Différé	Signifie l'intéressement différé dérivé du Véhicule d'Investissement
Commandité	signifie AF Holdings I LLC (numéro d'enregistrement 5394716), une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 150 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, Illinois 60606, agissant en qualité d'associé commandité de la Société
d'Intéressement	d'Intéressement
Société d'Intéressement	signifie AF Investments LP (numéro d'enregistrement 5394722), un limited partnership établi en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, agissant à travers son associé commandité de AF Holdings I LLC (numéro d'enregistrement 5394716), une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware ayant son principal établissement à 150 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, Illinois 60606, agissant en qualité d'associé commanditaire du Véhicule d'Investissement
CIV LPA	signifie un contrat d'association limitée concernant la Société d'Intéressement conclu ou à conclure entre le Commandité d'Intéressement, le Commanditaire Gérant, WH GmbH et HR GmbH à ou après la date du Pacte

Co-investissement	Signifie le co-investissement fait ou acquis indirectement par la Société à travers le Commanditaire Gérant et la Société d'Intéressement dans le Véhicule d'Investissement
Produits de	signifie tout produit reçu (directement ou indirectement) par la Société à travers le Commanditaire Gérant et la Société d'Intéressement dérivé (directement ou
Co-investissement	indirectement) du Co-investissement
Valeur de la Société	signifie la valeur totale de 100% de l'Investissement en Capital de tous les Associés dans la Société et des Instruments de Prêt des Délégués à la Gestion Liés de ces Associés à rembourser intégralement
Contrat de Travail	en relation avec chaque Délégué à la Gestion, signifie le contrat de travail conclu ou à conclure entre ce Délégué à la Gestion et Atrium GmbH à ou après la date du Pacte
Contrôle	signifie la possession, directe ou indirecte à travers un ou plusieurs intermédiaires ou ensemble avec des personnes agissant de concert du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité de l'organe de gestion ou autrement d'avoir un contrôle direct et complet sur l'organe de gestion de la Société ou une influence sur la direction de la gestion ou des politiques de toute personne et, sans limitation, pour les besoins des présents Statuts, une participation dans le capital d'une société conférant plus de 50% de tous les droits de vote accordés par toutes les actions émises de cette société seront considérés comme conférant le contrôle de cette société
Acte de Cession	un acte de cession selon les formes convenues entre les Associés à tout moment
Partie Défaillante	a la signification donnée à ce terme à l'Article 12 paragraphe (a)
Notification de Sortie	Conjointe a la signification donnée à ce terme à l'Article 13 paragraphe (d)
Conjointe	
Intérêts Sortis	a la signification donnée à ce terme à l'Article 13 paragraphe (d)
Conjointement	
Parties Sortant	a la signification donnée à ce terme à l'Article 13 paragraphe (d)
Conjointement	
Associé Commandité	signifie AF I General Partner S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B180380 et ayant un capital social de EUR 12.500,00 agissant en qualité d'associé commandité du Véhicule d'Investissement
Bon Partant	Signifie, concernant un Délégué à la Gestion: (a) Un Délégué à la Gestion dont le Contrat de Travail a été résilié par ce Délégué à la Gestion dans une des circonstances suivantes: (i) Après le dixième anniversaire de la constitution de Atrium GmbH; ou (ii) Pour des raisons de santé à long terme, d'une incapacité permanente ou d'une incapacité physique ou mentale (sous réserve de la production de preuves satisfaisantes provenant d'un médecin agréé); ou (iii) À la suite d'une violation substantielle par Atrium GmbH du Contrat de Travail et s'il n'est pas remédié par Atrium GmbH à cette violation substantielle endéans 15 jours suite à la délivrance d'une notification écrite relative à une telle violation substantielle à Atrium GmbH ou tout autre moment jugé raisonnable pour y remédier et comme précisé dans la notification écrite; or (b) Un Délégué à la Gestion dont le Contrat de Travail a été résilié par Atrium GmbH pour toute raison autre que les raisons définies au paragraphe (b) de la définition de Mauvais Partant
HR	Harald Richter demeurant à Neubiberger Straße 7A, Putzbrunn D-85640, Allemagne, numéro de passeport 827609381
HR GmbH	signifie Vilicus 121 GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu du droit allemand, ayant son siège social à Spardorfer Strasse 26, 91054 Erlangen, Allemagne, qui sera renommée Atrium Beteiligungs GmbH et dont le siège social sera déplacé à Neubiberger Strasse 7A, Putzbrunn D-85640, Allemagne après la date du Pacte
Objectif d'Investissement	a la signification donnée à ce terme dans le Pacte
Stratégie d'Investissement	a la signification donnée à ce terme dans le Pacte
Véhicule d'Investissement	signifie AF I SCSp, une société en commandite spéciale, établie en vertu du droit luxembourgeois par le Contrat Social Initial du 17 septembre 2013 et dont le siège social est établi 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B180937
Instruments de Prêt	signifie les contrats documentant et organisant les Prêts d'Associés
Commanditaire Gérant	signifie AF Holdings II LLC (numéro d'enregistrement 5394718), une société à

	responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Delaware et dont le siège social est établi à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, agissant en qualité d'associé commanditaire gérant de la Société d'Intéressement
Délégués à la Gestion	signifie WH et/ou un autre détenteur direct ou indirect de Parts Sociales B tel que désigné par les parties et la définition de Délégué à la Gestion sera interprétée en fonctions
Gérants	signifie Paul Bijoux, Alain Heinz et Robert Meyer en qualité de premiers gérants de la Société, et/ou toute autre(s) personne(s) qui sera/seront désignée(s) pour agir en qualité de gérant(s) de la Société à tout moment et la définition de "Gérants" sera interprétée en fonctions
Valeur de Marché	a la signification donnée à ce terme à l'Article 11 paragraphe (a)
Partie Non-Défaillante	Toute partie au Pacte autre qu'une Partie Défaillante
Autres Produits	Signifie tous les produits reçus par la Société autres que les Produits de Co-Investissement
Offreur	a la signification donnée à ce terme à l'Article 13 paragraphe (b)
Notification de Vente	a la signification donnée à ce terme à l'Article 16 paragraphe (a)
Offre Valable	a la signification donnée à ce terme à l'Article 13 paragraphe (b)
Date Trimestrielle	chaque année, le: 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre
Délégué à la Gestion Lié	signifie, en relation avec un Associé, un Délégué à la Gestion qui investit dans la Société indirectement à travers cet Associé
Associé Lié	signifie, en relation avec un Délégué à la Gestion, un Associé à travers lequel ce Délégué à la Gestion investit indirectement dans la Société
Prix de Cession	a la signification donnée à ce terme dans le Pacte
Associé Cédant	pour les besoins de l'Article 15 (Option d'Achat), a la signification donnée à ce terme au paragraphe (a) de cet article; et pour les besoins de l'Article 16 (Option de Vente), a la signification donnée à ce terme au paragraphe (a) de cet article
Capital Social	le capital social de la Société à tout moment
Parts Sociales	toutes Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B (selon le cas)
Associés	Atrium US et WH GmbH et HR GmbH ou toute(s) personne(s) à qui ils peuvent céder les Parts Sociales qu'ils détiennent en conformité avec les clauses du Pacte et des Statuts et qui sont enregistrés au registre d'associés de la Société en qualité de propriétaire de Parts Sociales à tout moment
Prêt d'Associés	signifie, en relation avec un Associé, le montant avancé par cet Associé à la Société conformément à ses obligations de financement telles que prévues par les contrats concernés à tout moment
Matières Réservées aux Associés	les matières décrites à l'Article 23
Intérêts à Suivre	a la signification donnée à ce terme à l'Article 14 paragraphe (b)
Notification de Suite	a la signification donnée à ce terme à l'Article 14 paragraphe (b)
Acheteur à Suivre	a la signification donnée à ce terme à l'Article 14 paragraphe (b)
Intérêts Suivis	a la signification donnée à ce terme à l'Article 14 paragraphe (c)
Notification de Cession	a la signification donnée à ce terme à l'Article 9 paragraphe (f)
Cessionnaire	a la signification donnée à ce terme à l'Article 9 paragraphe (f)
Cédant	a la signification donnée à ce terme à l'Article 9 paragraphe (f)
WH	Wolfgang Harmuth demeurant à Marienstrasse 5, Senden D-89250, Allemagne, numéro de passeport 932337502
WH GmbH	signifie Iflow Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu du droit allemand, ayant son siège social à Marienstrasse 5, Senden D-89250, Allemagne et enregistrée sous le numéro HRB 13048

Art. 2. La Société. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Atrium Finance Europe S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 3. Objet Social. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création,

au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société ne peut:

- (a) emprunter sous quelque forme que ce soit;
 - (b) procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances;
 - (c) consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société; ou
 - (d) nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs,
- à moins que ce ne soit en conformité avec le Pacte, étant entendu que la Société ne peut en aucune circonstance emprunter par voie d'offre publique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par dix mille (10.000) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales A) et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales B) toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 22 des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales Détenues Conjointement. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 9. Cessions Autorisées.

(a) Nonobstant toute clause contraire des Statuts, Atrium US peut librement céder les Parts Sociales B qu'elle détient, à leur valeur nominale, conformément au Pacte et à condition que le cessionnaire signe un Acte d'Adhésion.

(b) Sous réserve de ce qui précède, aucun Associé ne cédera ses Parts Sociales de la Société et Prêts d'Associés pour une période minimale de dix ans à compter de la date du Pacte, à moins que toutes les Parts Sociales de la Société et les Prêts d'Associés aient été cédés avant cette date avec l'accord de tous les Associés ou que le paragraphe (e) de cet Article 9 ne s'applique.

(c) Les parties reconnaissent et acceptent qu'un changement de Contrôle des Associés peut causer une annulation des Instruments de Prêt.

(d) Aucun Associé ne sera autorisé à céder ou disposer de ses Parts Sociales et Prêts d'Associés sans les avoir préalablement offerts pour cession aux autres Associés, sauf tel que prévu à cet Article 9 paragraphe (e). Toute disposition des Parts Sociales et des Prêts d'Associés à des non-Associés est soumise à l'accord unanime préalable des Associés donné en assemblée générale, cet accord ne pouvant être déraisonnablement refusé.

(e) Un Associé peut céder toutes ses Parts Sociales et Prêts d'Associés à tout Affilié étant entendu toutefois que si un Associé détenant des Parts Sociales qui lui ont été transférées en vertu du présent paragraphe est sur le point de cesser d'être un Affilié de cet Associé, il devra sans délai et avant cet événement en notifier les autres Associés et devra recéder ces Parts Sociales et/ou Prêts d'Associés (selon le cas) à l'Associé originaire ou à un autre Affilié de l'Associé originaire.

(f) Un Associé qui souhaite céder ses Parts Sociales et Prêt d'Associés (sauf dans les cas autorisés prévus à l'Article 9 paragraphe (e) ci-dessus) (le Cédant) en notifiera l'autre Associé (le Cessionnaire) conformément au paragraphe (g) de cet Article 9 (une Notification de Cession).

(g) Une Notification de Cession indiquera les Parts Sociales et Prêts d'Associés offerts (qui comprendra toutes les Parts Sociales et Prêts d'Associés détenus par le Cédant) et le prix et toutes les autres conditions auxquelles ils sont offerts, et invitera le Cessionnaire à notifier au Cédant endéans un délai de 60 Jours Ouvrables à compter de la date de la Notification de Cession s'il souhaite acquérir les Parts Sociales et Prêts d'Associés.

(h) A l'expiration du délai d'offre mentionné au paragraphe (g) du présent Article 9, si le Cessionnaire a notifié au Cédant qu'il souhaite acquérir les Parts Sociales et Prêts d'Associés offerts, le Cessionnaire sera tenu de payer le prix et d'accepter la cession des Parts Sociales et Prêts d'Associés offerts et le Cédant sera tenu, au paiement du prix de cession, de céder lesdits Parts Sociales et Prêts d'Associés au Cessionnaire.

(i) Si, après l'expiration du délai d'offre mentionné au paragraphe (g) du présent Article 9, le Cessionnaire n'a pas notifié au Cédant qu'il souhaite acquérir les Parts Sociales et Prêts d'Associés offerts, le Cédant pourra à tout moment endéans un délai de 90 Jours Ouvrables après l'expiration de ce délai d'offre, céder les Parts Sociales et Prêts d'Associés offerts à toute personne dont l'identité a été unanimement approuvée par les autres Associés (cette approbation ne pouvant être déraisonnablement retenue) et à un prix ne pouvant être inférieur au prix indiqué dans la Notification de Cession.

(j) Toute cession demeurera soumise à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Cessions Obligatoires.

(a) Si, conformément aux dispositions de l'Article 12 (Défaut) une Notification de Cession est considérée comme ayant été envoyée, les dispositions suivantes du présent Article 10 sont applicables.

(b) Dans les circonstances où une Notification de Cession est considérée avoir été envoyée, le prix auquel les Parts Sociales et Prêts d'Associés sont offerts sera la plus faible entre la valeur totale de l'Investissement en Capital de la Partie Défaillante et la Valeur de Marché des Parts Sociales et Prêts d'Associés de la Partie Défaillante déterminée en vertu de l'Article 11 paragraphe (a) à la date à laquelle la Notification de Cession est considérée avoir été envoyée et en référence aux informations disponibles à cette date.

Art. 11. Valeur de Marché.

(a) La Valeur de Marché signifie la valeur convenue entre les Associés comme étant la valeur de marché des Parts Sociales et Prêts d'Associés lors d'une cession entre un cédant consentant et un cessionnaire consentant (ne tenant pas compte du fait que les Parts Sociales emportent ou non le contrôle de la Société) et, si la Société exerce son activité de manière constante, en présumant qu'elle continuera à le faire.

(b) Au cas où les Associés ne s'accordent pas sur la Valeur de Marché conformément au paragraphe (a) du présent Article 11 endéans 20 Jours Ouvrables suivant la date à laquelle la Notification d'Achat ou la Notification de Vente ou la Notification de Cession (selon le cas) est considérée avoir été envoyée, la Valeur de Marché sera alors déterminée sur la même base par expert approuvé dont la décision sera définitive et obligatoire. L'expert sera nommé conjointement par les Associés endéans 5 Jours Ouvrables supplémentaires ou, à défaut d'accord entre les Associés endéans ce délai, par le Président de la Chambre des Experts Comptables sur requête de l'un des Associés.

Art. 12. Défaut.

(a) Si l'une des circonstances référencées aux points i à v du paragraphe (b) ci-dessous se produit en relation avec un Associé ou son Délégué à la Gestion Lié, cet Associé sera alors considéré comme Partie Défaillante.

(b) Pour les besoins du paragraphe (a) ci-dessus, les circonstances référencées en relation avec l'Associé ou son Délégué à la Gestion Lié (selon le cas) sera considéré comme fautive s'il:

i. commet une faute sérieuse ou persistante dans l'exécution et le respect de ses obligations en vertu des présents Statuts, du Pacte, du CIV LPA ou tout Instrument de Prêt ou de son Contrat de Travail (si applicable) et, dans le cas où ce défaut est susceptible de remède, n'y remédie pas endéans 30 Jours Ouvrables après l'envoi d'une notification écrite de ce défaut par les autres Associés;

ii. est incapable de payer ses dettes ou est susceptible d'être dissout par un tribunal compétent;

iii. agit en vue de nommer ou de demander la nomination ou subit la nomination d'un administrateur, administrateur judiciaire, curateur, administrateur fiduciaire ou toute autre fonction similaire pour tous ou partie substantielle de ses actifs ou activités;

iv. fait l'objet d'une requête en dissolution ou administration judiciaire la concernant, étant entendu qu'en cas de requête en dissolution, si la société concernée conteste la requête de bonne foi et de façon diligente, elle ne sera pas considérée comme Partie Défaillante jusqu'à l'expiration d'un délai de 21 Jours Ouvrables depuis le dépôt de la requête en dissolution sans qu'elle ait été rejetée ou annulée;

v. tente à tout moment de marchander ou disposer de tout intérêt dans toute Part Sociale ou Prêt d'Associés ou Instruments de Prêt (si d'application) autrement qu'en conformité avec les présents Statuts.

(c) Une Partie Défaillante, pour aussi longtemps qu'elle sera considérée comme Partie Défaillante en vertu de paragraphe (b), ne sera pas en droit et ne pourra pas (sauf moyennant l'accord écrit préalable des Parties Non-Défaillantes):

i. recevoir aucun paiement de la Société par voie de dividende ou autre distribution (y inclus les distributions référencées à l'article 5.2 du Pacte); ou

ii. céder ou accepter de céder aucune de ses Parts Sociales ou Prêts d'Associés ou tout droit y attaché et se portera fort que son Délégué à la Gestion Lié ne cédera aucun de ses Instruments de Prêt, sinon à des Parties Non-Défaillantes conformément aux dispositions des présents Statuts.

(d) Tout Associé qui n'est pas une Partie Défaillante aura le droit de donner notification par écrit à la Partie Défaillante à la suite de quoi, une Notification de Cession sera considérée comme ayant été envoyée par la Partie Défaillante concernant toutes ses Parts Sociales et Prêts d'Associés et son Délégué à la Gestion Lié sera considéré avoir envoyé une Notification de Cession concernant tous ses Instruments de Prêt conformément à l'Article 10.

(e) Chaque Associé désigne et se porte fort que son Délégué à la Gestion Lié désignera irrévocablement, pour assurer l'accomplissement de ses obligations en vertu du présent paragraphe, tout Gérant de la Société en qualité de mandataire pour signer tout document nécessaire. La Société peut recevoir tout produit de cession pour le compte d'une Partie Défaillante ou du Délégué à la Gestion Lié (selon le cas), mais ne sera pas tenu de percevoir ou payer des intérêts sur ce produit. La réception par la Société de ce produit de cession sera considérée comme décharge valable des Associés acquéreurs sans qu'ils doivent justifier de leur application.

Art. 13. Obligation de Sortie Conjointe.

(a) Pour écarter toute ambiguïté, le présent Article 13 ne s'appliquera pas à toute cession de toute Part Sociale et Prêt d'Associés à HR, WH, HR GmbH ou WH GmbH.

(b) Au présent Article 13, une Offre Valable signifiera une offre écrite par ou pour le compte d'un tiers de bonne foi, soit seul, soit conjointement avec ses associés (conjointement l'Offreur) aux détenteurs de l'entière du Capital Social de la Société pour acquérir toutes leurs Parts Sociales et Prêts d'Associés et aux Délégués à la Gestion pour acquérir tous leurs Instruments de Prêt.

(c) Si l'Associé A souhaite accepter l'Offre Valable, les dispositions des paragraphes (d) à (k) seront applicables.

(d) L'Associé A notifiera par écrit (la Notification de Sortie Conjointe) aux Associés B et aux Délégués à la Gestion (les Parties Sortant Conjointement) son intention d'accepter l'Offre Valable. La Notification de Sortie Conjointe indiquera:

i. que les Parties Sortant Conjointement sont tenues de céder l'entière de leurs Parts Sociales et Prêts d'Associés et Instruments de Prêt, selon le cas (les Intérêts Sortis Conjointement) en vertu du présent Article 13;

ii. la personne à qui les Intérêts Sortis Conjointement seront cédés;

iii. la contrepartie due pour les Intérêts Sortis Conjointement qui sera, pour chaque Part Sociale et Prêt d'Associés sortis conjointement, d'un montant au moins équivalant au prix par Part Sociale et au montant équivalant de Prêt d'Associés ou d'Instruments de Prêt (le Prix de Sortie Conjointe) offert par l'Offreur pour les Parts Sociales et Prêts d'Associés de l'Associé A. Le prix de Sortie Conjointe sera calculé en allouant la Valeur de la Société spécifiée par l'Offreur conformément à la séquence des paiements dus en vertu du Pacte; et

iv. la date de cession proposée.

(e) Une Notification de Sortie Conjointe expirera si, pour quelque raison que ce soit, l'Associé A n'a pas cédé ses Parts Sociales et Prêts d'Associés à l'Offreur endéans 60 Jours Ouvrables après l'envoi de la Notification de Sortie Conjointe. L'Associé A peut envoyer d'autres Notifications de Sortie Conjointe après l'expiration de toute Notification de Sortie Conjointe.

(f) Une fois émise, les Parties Sortant Conjointement seront dès lors tenues d'accepter l'Offre Valable et de céder leurs Parts Sociales et Prêts d'Associés ou Instruments de Prêt (selon le cas) à l'Offreur (ou à la personne qu'il désignera) sous garantie de l'absence de tout grèvement à la date spécifiée par l'Associé A.

(g) La réalisation de la cession des Intérêts Sortis Conjointement aura lieu à la Date de Sortie Conjointe. Pour les besoins du présent paragraphe, la Date de Sortie Conjointe signifie la date proposée pour la réalisation de la cession des Parts Sociales et Prêts d'Associés ou Instruments de Prêt (selon le cas) de l'Associé A, à moins que:

i. toutes les Parties Sortant Conjointement et l'Associé A en conviennent autrement, auquel cas, la Date de Sortie Conjointe sera la date sur laquelle toutes les Parties Sortant Conjointement et l'Associé A se sont accordés; ou

ii. la date soit moins de 15 Jours Ouvrables après la date à laquelle la Notification de Sortie Conjointe a été envoyée, auquel cas la Date de Sortie Conjointe sera 15 Jours Ouvrables après l'envoi de la Notification de Sortie Conjointe.

(h) Endéans 20 Jours Ouvrables de l'envoi d'une Notification de Sortie Conjointe par l'Associé A aux Parties Sortant Conjointement, chaque Partie Sortant Conjointement délivrera et se portera fort que leur Délégué à la Gestion délivrera les formulaires de cession des Intérêts Sortis Conjointement avec les certificats de parts sociales concernés (ou une indemnité adéquate pour des certificats perdus) à la Société. A la Date de Sortie Conjointe, la Société paiera aux Parties Sortant Conjointement, pour le compte de l'Offreur, les montants qui leur sont dus pour leurs Intérêts Sortis Conjointement en vertu du paragraphe (d) point iii dans la mesure où l'Offreur a fourni les fonds appropriés à la Société. La réception du prix par la Société vaudra décharge de l'Offreur. La Société conservera en dépôt les montants dus aux Parties Sortant Conjointement en vertu du paragraphe (d) point iii sans obligation de payer des intérêts.

(i) Dans la mesure où l'Offreur n'a pas, à la Date de Sortie Conjointe, fourni les fonds appropriés à la Société pour payer la contrepartie en vertu du paragraphe (d) point iii, les Parties Sortant Conjointement seront en droit de renvoyer les formulaires de cession et certificats de parts sociales (ou une indemnité adéquate pour des certificats perdus) pour

les Intérêts Sortis Conjointement concernés et les Parties Sortant Conjointement n'auront plus aucun droit ou obligation en vertu du présent Article 13 concernant leur Parts Sociales et Prêts d'Associés ou Instruments de Prêt (selon le cas).

(j) Si une des Parties Sortant Conjointement, à la Date de Sortie conjointe, ne signe pas les formulaires de cession concernant tous les Intérêts Sortis Conjointement qu'elle détient, l'Associé sortant conjointement défaillant sera considéré comme ayant irrévocablement désigné et s'étant porté fort que ses Délégués à la Gestion Liés défaillants désignent irrévocablement toute personne nommée par l'Associé A pour servir en qualité d'agent et mandataire pour signer tout document nécessaire pour son compte, contre réception par la Société (en dépôt pour ce détenteur) de la contrepartie due pour les Intérêts Sortis Conjointement, pour délivrer les formulaires de cession à l'Offreur (ou ainsi qu'ils le requerront) en qualité de détenteur. Après l'enregistrement de l'Offreur (ou de la personne qu'il désignera) en qualité de détenteur, la validité de cette opération ne sera remise en question par aucune personne. Le défaut de fournir un certificat de part sociale n'empêchera pas l'enregistrement des parts sociales en vertu du présent Article 13.

(k) Les Parties Sortant Conjointement ne seront pas tenues de fournir quelque garanties, démarches, indemnités, engagements ou autres assurances que ce soit, autres que celles relatives ou en relation avec le titre légal ou le bénéfice économique sur les Parts Sociales et Prêts d'Associés ou Instruments de Prêt (selon le cas) cédés en vertu du présent Article 13 et la non-existence de grèvement sur ceux-ci et la capacité pour les Parties Sortant Conjointement de conclure le contrat pour la cession des Parts Sociales et Prêts d'Associés ou Instruments de Prêt (selon le cas).

Art. 14. Droit de Suite.

(a) Pour écarter toute ambiguïté, le présent Article 14 ne s'appliquera pas à toute cession de toute Part Sociale et Prêt d'Associés à HR, WH, HR GmbH ou WH GmbH.

(b) Sous réserve de l'Article 13, si l'Associé A souhaite céder, transférer ou disposer de tous/tes (mais pas d'une partie) ses Parts Sociales et Prêts d'Associés (les Intérêts à Suivre) à un ou plusieurs acheteurs (l'Acheteur à Suivre), l'Associé A en notifiera préalablement par écrit (la Notification de Suite) les Associés B et leurs Délégués à la Gestion Liés, indiquant:

i. l'identité de l'/des Acheteur(s) à Suivre avec les derniers comptes révisés et non révisés de l'/des Acheteur(s) à Suivre (s'ils sont disponibles et sinon les informations financières connues) et ses bénéficiaires économiques; et

ii. une offre de l'/des Acheteur(s) à Suivre pour l'acquisition de toutes les Parts Sociales et Prêts d'Associés détenus par chaque Associé B et des Instruments de Prêt des Délégués à la Gestion Liés au même prix (le Prix de Suite) et selon les mêmes termes que ceux que l'/les Acheteur(s) à Suivre a/ont offert de payer par Part Sociale et par montant équivalent de Prêt d'Associés de l'Associé A. Le Prix de Suite sera calculé en allouant la Valeur de la Société spécifiée par l'Acheteur à Suivre en vertu de la séquence des paiements dus en vertu de l'article 5.2 du Pacte.

La Notification de Suite sera accompagnée par une Acte de Cession par lequel l'Associé A propose de céder les Intérêts à Suivre.

(c) Chaque Associé B aura le droit, exerçable par notification écrite à l'Associé A endéans 20 Jours Ouvrables après l'envoi de la Notification de Suite, de céder toutes ses Parts Sociales et Prêts d'Associés et de se porter fort que son Délégué à la Gestion Lié cède tous ses Instruments de Prêt à l'/aux Acheteurs à Suivre (les Intérêts Suivis).

(d) Si un des Associés B exerce son droit de suite en vertu du présent Article 14, il devra, à la requête de l'Associé A, signer et délivrer et se porter fort que son Délégué à la Gestion Lié signera et délivrera tous les documents nécessaires pour assurer la vente et la cession des Intérêts Suivis à l'/aux Acheteurs à Suivre selon les termes prévus à la Notification de Suite.

(e) Si un des Associés B exerce son droit de suite par une cession en vertu du présent Article 14, l'Associé A ne sera pas autorisé à réaliser la cession de ses Intérêts à Suivre à l'/aux Acheteurs à Suivre jusqu'à ce que l'Acheteur à Suivre ait réalisé l'acquisition des Intérêts Suivis dudit Actionnaire B et de son Délégué à la Gestion Lié selon les termes prévus à la Notification de Suite.

(f) Si un des Associés B qui exerce son droit de suite en vertu du présent Article 14 ne respecte pas ses obligations en vertu du paragraphe (d) ci-dessus, il sera considéré comme ayant irrévocablement désigné et comme s'étant porté fort que son Délégué à la Gestion Lié défaillant désigne toute personne nommée par l'Associé A pour servir en qualité d'agent pour signer, réaliser et délivrer une cession des Intérêts Suivis en faveur de l'/des Acheteur(s) à Suivre, ou selon ses instructions, contre réception par la Société de la contrepartie due pour les Intérêts Suivis concernés. La réception par la Société de la contrepartie vaudra décharge valable du cessionnaire proposé sans qu'il doive justifier de son application.

Art. 15. Option d'Achat.

(a) Au cas où (i) une notification de résiliation du Contrat de Travail d'un Délégué à la Gestion a été émise pour quelque raison que ce soit (Bon Partant ou Mauvais Partant selon le cas), ou (ii) un Délégué à la Gestion ou son Associé Lié a enfreint quelque disposition que ce soit du Pacte, du CIV LPA ou de n'importe quel Instrument de Prêt, ou (iii) un Délégué à la Gestion manque à ses obligations de remboursement telles que prévues au Pacte et aux Instruments de Prêt au ou avant le huitième anniversaire de ladite date du Pacte, Atrium US aura le droit, à sa discrétion et exerçable à tout moment sans obligation de justifier d'une raison, d'envoyer à l'Associé Lié (l'Associé Cédant) une notification écrite (une Notification d'Achat) exigeant de l'Associé Cédant qu'il cède toutes ses Parts Sociales et Prêts d'Associés et du Délégué à la Gestion Lié qu'il cède tous ses Instruments de Prêt à l'Associé A à une Prix de Cession calculé et payable (en une somme forfaitaire ou par traites, à la discrétion de l'Associé A) en vertu du Pacte.

(b) Si l'Associé Cédant n'a pas réalisé la cession de toutes ses Parts Sociales et Prêts d'Associés, et/ou s'il ne s'est pas porté fort que son Délégué à la Gestion Lié réalise la cession de tous ses Instruments de Prêt à l'Associé A selon les dispositions du paragraphe (a) ci-dessus endéans 30 jours de la Notification d'Achat, l'Associé Cédant sera considéré avoir nommé et par la présente nomme et se portera fort que son Délégué à la Gestion Lié nommera toute personne désignée par l'Associé A pour agir en qualité d'agent et de mandataire pour réaliser une cession des Parts Sociales et Prêts d'Associés de l'Associé Cédant ou une cession des Instruments de Prêt du Délégué à la Gestion Lié (selon le cas) à l'Associé A en vertu du paragraphe (a) ci-dessus.

(c) Les Parts Sociales et Prêts d'Associés de l'Associé Cédant et les Instruments de Prêt du Délégué à la Gestion Lié seront cédés libres de tout lien, charge, grèvement et avec tous les droits y attachés à la date à laquelle l'option d'achat est exercée en vertu du présent Article 15.

Art. 16. Option de Vente.

(a) Au cas où une notification de résiliation du Contrat de Travail d'un Délégué à la Gestion a été envoyée par un Délégué à la Gestion pour toute raison mentionnée au paragraphe (a) de la définition de Bon Partant, l'Associé Lié de ce Délégué à la Gestion en sa capacité d'Associé B (l'Associé Cédant) aura le droit, à sa discrétion, endéans 30 jours de ladite notification de résiliation et sans obligation de justifier d'une raison, d'émettre une notification écrite à l'Associé A (une Notification de Vente) exigeant que l'Associé A acquiert toutes les Parts Sociales et Prêts d'Associés de l'Associé Cédant et de tous les Instruments de Prêt du Délégué à la Gestion Lié pour un Prix de Cession calculé et payable (en une somme forfaitaire ou, à la discrétion de l'Associé A, par traites) en vertu du Pacte.

(b) L'Associé A veillera à la réalisation du paiement pour la cession de toutes les Parts Sociales et Prêts d'Associés de l'Associé Cédant et pour la cession de tous les Instruments de Prêt du Délégué à la Gestion Lié selon les dispositions du paragraphe (a) ci-dessus (en une somme forfaitaire ou, à la discrétion de l'Associé A, par traites) en vertu des dispositions du Pacte. Suite à la cession de toutes les Parts Sociales et des Prêts d'Associés de l'Associé Cédant et à la cession de tous les Instruments de Prêt du Délégué à la Gestion Lié à l'Associé A, les Gérants de la Société modifieront les documents statutaires de la Société pour acter la cession.

(c) Si l'Associé A n'a pas réalisé l'acquisition de toutes les Parts Sociales et Prêts d'Associés de l'Associé Cédant et la cession de tous les Instruments de Prêt du Délégué à la Gestion Lié selon les dispositions du paragraphe (a) ci-dessus endéans 30 jours de la date de la Notification d'Achat, l'Associé A sera considéré avoir nommé un des Gérants de la Société en qualité d'agent et mandataire pour signer tous documents nécessaire pour l'acquisition de toutes les Parts Sociales et Prêts d'Associés de l'Associé Cédant et de tous les Instruments de Prêt du Délégué à la Gestion Lié par l'Associé A en vertu du paragraphe (a) ci-dessus.

(d) Les Parts Sociales et Prêts d'Associés de l'Associé Cédant et les Instruments de Prêt du Délégué à la Gestion Lié seront cédés libres de tout lien, charge, grèvement et avec tous les droits y attachés à la date à laquelle l'Option de Vente est exercée.

Art. 17. Pas de Dissolution. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 18. Le Conseil de Gérance.

(a) La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants, dont au moins deux doivent être résidents luxembourgeois, divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

(b) La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 19. Représentation de la Société.

(a) Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

(b) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

(c) Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

(d) Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 20. Gestion de la Société - Réunions du Conseil de Gérance - Résolutions Ecrites.

(a) Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

(b) Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

(c) Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

(d) Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par n'importe quel gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

(e) Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins soixante-douze (72) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance. La convocation sera accompagnée de l'ordre du jour de toutes les affaires à traiter lors de la réunion. Toute affaire ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être évoquée lors de la réunion sauf accord de tous les Gérants.

(f) La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

(g) Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

(h) Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

(i) Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(j) Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

(k) Le Conseil de Gérance approuvera le Plan de Gestion Annuel (le projet de budget inclus) préparé par les Délégués à la Gestion et le soumettra à l'approbation de l'Associé A.

(l) Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

(m) Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 21. Pas d'Obligation Personnelle. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 22. Associé Unique - Assemblée Générale des Associés.

(a) L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

(b) En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

(c) Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 23. Matières Réservées aux Associés.

(a) Sous réserve des paragraphes (b) et (c) ci-dessous et sous réserve des autres dispositions prévues aux présents Statuts, tout paiement de dividendes ou tout autres distributions aux Associés (sous réserve des dispositions de l'article 5 du Pacte) nécessitera l'accord écrit préalable de la majorité (en nombre) des Associés qui ensemble représentent plus de 50% du Capital Social.

(b) Les matières suivantes nécessiteront l'accord écrit préalable de la majorité (en nombre) des Associés qui ensemble représentent plus de 75% du Capital Social:

i. toute modification des présents Statuts;

- ii. toute modification ou augmentation du Capital Social de la Société; et
- iii. toute décision de dissoudre ou liquider la Société.

(c) Pour écarter toute ambiguïté, toutes les matières mentionnées au présent paragraphe (c) ne nécessitent que l'accord de l'Associé A, à l'exclusion des Associés B:

- i. la nomination des Gérants; et
- ii. toutes les matières liées au:
 - 1. financement d'Atrium GmbH;
 - 2. financement de la Société d'Intéressement pour lui permettre de co-investir dans le Véhicule d'Investissement; et
 - 3. paiements dus en vertu des Instruments de Prêt.
- iii. la nomination et la révocation des Délégués à la Gestion;
- iv. tout changement des Objectifs d'Investissement ou de la Stratégie d'Investissement, autre que des changements mineurs ou d'ordre technique;
- v. approbation du Plan de Gestion Annuel;
- vi. compensation et, si / quand nécessaire, bonus ou décisions concernant des plans d'intéressement;
- vii. toute requête en dissolution ou un équivalent à une procédure d'insolvabilité de la Société;
- viii. tout changement dans les documents constitutifs de toutes filiales de la Société autre que les arrangements prévus au Pacte;
- ix. la levée de capitaux pour toutes filiales de la Société autre que les arrangements prévus au Pacte;
- x. tout engagement de co-investissement. Pour écarter toute ambiguïté, les obligations de co-investissement des Associés B feront l'objet d'un accord entre les Associés B et l'Associé A pour chaque véhicule d'investissement futur;
- xi. l'entrée dans un projet commun ou une association par la Société;
- xii. toute transaction de la Société avec un Associé ou une société liée;
- xiii. l'acquisition par la Société de tout actif ou investissement pour plus de EUR 50.000,00 autre que ceux prévus au budget approuvé par le Conseil de Gérance;
- xiv. l'introduction ou le règlement amiable au nom de la Société autre que ceux nécessaires pour l'exécution des termes du Pacte par les parties;
- xv. nomination d'un évaluateur externe, d'un réviseur ou conseil légal, fiscal ou financier en relation avec la Société;
- xvi. la forme et la fréquence du rapport annuel et des comptes révisés de la Société et de chaque filiale de la Société;
- xvii. accorder des sûretés;
- xviii. l'investissement fait dans tout sous-jacent par les filiales de la Société; et
- xix. le changement des pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société et des comptes bancaires des filiales de la Société.

Art. 24. Exercice Comptable. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Comptes Annuels.

- (a) Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
- (b) Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 26. Distributions.

- (a) L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.
- (b) Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.
- (c) Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.
- (d) Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux Associés conformément aux dispositions du Pacte.

Art. 27. Liquidation.

- (a) Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.
- (b) Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du paragraphe (d) de l'Article 26.

Art. 28. Loi. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

75637

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle -ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2014. Relation: EAC/2014/4755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053508/1249.

(140061634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.445.

L'an deux mille quatorze

Le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial C.R.B. S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 44.445,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 09 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 446 du 29 septembre 1993

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 08 décembre 2009, publié au Mémorial C 218 du 02 février 2010.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ MILLE CENT (5.100) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE-DEUX EUROS ET CINQUANTE CENTS (EUR 152,50) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 777.750,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de mettre la société en liquidation

2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4814. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053613/62.

(140061652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Celestica (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 919.264.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.169.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of CELESTICA (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, having a share capital of one billion eight hundred thirty-eight million five hundred twenty-eight thousand two hundred United States Dollars (USD 1,838,528,200) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 99.169 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, on January 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 378 on April 7, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 4, 2014, not yet published in the Memorial.

THERE APPEARED:

- Celestica (Gibraltar) Limited, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered with the Registrar of Companies in Gibraltar under number 90266 (GibCo),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

- Celestica Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 844 Don Mills Road, Toronto, Ontario M3C 1V7 Canada and registered with the Ministry of Government Services under number 1201522 (Celestica, and together with GibCo, the Partners),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that forty-five million nine hundred sixty three thousand one hundred ninety-nine (45,963,199) ordinary shares and six (6) 6% non-cumulative preference shares of the Company, having a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the par value of the shares of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20) while maintaining the number of shares in issuance and, hence, decrease of the share capital of the Company by an amount of nine hundred nineteen million two hundred sixty-four thousand one hundred United States Dollars (USD 919,264,100) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one billion eight hundred thirty-eight million five hundred twenty-eight thousand two hundred United States Dollars (USD 1,838,528,200) to an amount of nine hundred nineteen million two hundred sixty-four thousand one hundred United States Dollars (USD 919,264,100), represented by forty-five million nine hundred sixty three thousand one hundred ninety-nine (45,963,199) ordinary shares and six (6) 6% non-cumulative preference shares (the Preference Shares), having a par value of twenty United States Dollars (USD 20) each, and subsequent allocation of the amount of the share capital decrease to the share premium account of the Company, it being understood that such share premium shall not be exclusively attributed to the Preference Shares;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2. above;

4. Amendment to the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company the above changes in the register of partners of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

5. Miscellaneous.

III. that the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Partners waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Partners resolve to decrease the par value of the shares of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20) while maintaining the number of shares in issuance and, hence, to decrease the share capital of the Company by an amount of nine hundred nineteen million two hundred sixty-four thousand one hundred United States Dollars (USD 919,264,100) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one billion eight hundred thirty-eight million five hundred twenty-eight thousand two hundred United States Dollars (USD 1,838,528,200) to an amount of nine hundred nineteen million two hundred sixty-four thousand one hundred United States Dollars (USD 919,264,100), represented by forty-five million nine hundred sixty three thousand one hundred ninety-nine (45,963,199) ordinary shares and six (6) 6% Preference Shares, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20) each, and subsequently to allocate the amount of the share capital decrease, i.e. nine hundred nineteen million two hundred sixty-four thousand one hundred United States Dollars (USD 919,264,100), to the share premium account of the Company, it being understood that such share premium shall not be exclusively attributed to the Preference Shares.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Partners resolve to amend article 5.1 of the Articles, which henceforth read as follows:

“ **5. 1.** The Company's corporate capital is fixed at nine hundred nineteen million two hundred sixty-four thousand one hundred United States Dollars (USD 919,264,100) represented by forty-five million nine hundred sixty three thousand one hundred ninety-nine (45,963,199) ordinary shares and six (6) 6% non-cumulative preference shares (the Preference Shares) in registered form with a par value of twenty United States Dollars (USD 20) each, all subscribed and fully paid-up.

In these Articles, the term “shares” refers to the ordinary shares and the Preference Shares.”

Fourth resolution

The Partners resolve to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the above changes in the register of partners of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour de mars.

Par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de CELESTICA (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social d'un milliard huit cent trente-huit millions cinq cent vingt-huit mille deux cents Dollars américains (USD 1.838.528.200) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.169 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 378 le 7 avril 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2014, non publié au Mémorial.

ONT COMPARU:

- Celestica (Gibraltar) Limited, une société constituée et régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 90266 (GibCo),

ici représentée par Madame Sofia AFONSA-DA CHAO CONDE, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- Celestica Inc., une société constituée et régie par le droit du Canada, ayant son siège social au 844 Don Mills Road, Toronto, Ontario M3C 1V7 Canada et immatriculée au Ministère des Consommateurs et du Commerce sous le numéro 1201522 (Celestica, et avec GibCo, les Associés),

ici représentée par Madame Sofia AFONSA-DA CHAO CONDE, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que quarante-cinq millions neuf cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf (45.963.199) parts sociales ordinaires et six (6) parts sociales privilégiées non-cumulatives à 6%, ayant une valeur nominale de quarante Dollars américains (USD 40) chacune, et représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour retranscrit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Diminution de la valeur nominale des parts sociales de la Société par un montant de vingt Dollars américains (USD 20) tout en maintenant le nombre de parts sociales en circulation et donc, diminution du capital social de la Société par un montant de neuf cent dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille cents Dollars américains (USD 919.264.100) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard huit cent trente-huit millions cinq cent vingt-huit mille deux cents Dollars américains (USD 1.838.528.200) à un montant de neuf cent dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille cents Dollars américains (USD 919.264.100), représenté par quarante-cinq millions neuf cent soixante-trois mille cent

quatre-vingt-dix-neuf (45.963.199) parts sociales ordinaires et six (6) parts sociales privilégiées non-cumulatives à 6% (les Parts Privilégiées), ayant une valeur nominale de vingt Dollars américains (USD 20) chacune, et affectation subséquente du montant de la diminution du capital social au compte de prime d'émission de la Société, étant entendu que cette prime d'émission ne sera pas exclusivement attribuée aux Parts Privilégiées.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés au point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société aux changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société et de procéder à toutes les formalités connexes (notamment pour éviter tout doute le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

5. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représenté à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société par un montant de vingt Dollars américains (USD 20) tout en maintenant le nombre de parts sociales en circulation et donc, de diminuer le capital social de la Société par un montant de neuf cent dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille cents Dollars américains (USD 919.264.100) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard huit cent trente-huit millions cinq cent vingt-huit mille deux cents Dollars américains (USD 1.838.528.200) à un montant de neuf cent dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille cents Dollars américains (USD 919.264.100), représenté par quarante-cinq millions neuf cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf (45.963.199) parts sociales ordinaires et six (6) Parts Privilégiées ayant une valeur nominale de vingt Dollars américains (USD 20) chacune, et d'allouer subséquentement le montant de la diminution du capital social, soit neuf cent dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille cents Dollars américains (USD 919.264.100), au compte de prime d'émission de la Société, étant entendu que cette prime d'émission ne sera pas exclusivement attribuée aux Parts Privilégiées.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5. 1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de neuf cent dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille cents Dollars américains (USD 919.264.100) représenté par quarante-cinq millions neuf cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf (45.963.199) parts sociales ordinaires et six (6) parts sociales privilégiées non-cumulatives à 6% (les Parts Privilégiées) sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt Dollars américains (USD 20) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Au sein des Statuts, le terme «parts sociales» englobe les parts sociales ordinaires et les Parts Privilégiées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société aux changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société et de procéder à toutes les formalités connexes (notamment pour éviter tout doute le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des même parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date et année qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2014. Relation: EAC/2014/4305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053650/201.

(140061600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Celestica (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 919.264.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.169.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of CELESTICA (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, having a share capital of nine hundred nineteen million two hundred sixty-four thousand one hundred United States Dollars (USD 919,264,100) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 99.169 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, on January 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 378 on April 7, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 20, 2014, not yet published in the Memorial.

THERE APPEARED:

- Celestica (Gibraltar) Limited, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered with the Registrar of Companies in Gibraltar under number 90266 (GibCo),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

- Celestica Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the Province of Ontario, having its registered office at 844 Don Mills Road, Toronto, Ontario M3C 1V7 Canada and registered with the Ministry of Government Services under number 1201522 (Celestica, and together with GibCo, the Partners),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that forty-five million nine hundred sixty three thousand one hundred ninety-nine (45,963,199) ordinary shares and six (6) 6% non-cumulative preference shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Dissolution of the Company;
3. Appointment of the liquidator;
4. Powers of the liquidator;
5. Instructions to the liquidator; and
6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Partners waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Partners resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Partners resolve to appoint Fairland Property Limited, a company duly organised and existing under the laws of the British Virgin Islands with its registered office at Offshore Incorporation Centre, PO Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as the Company's liquidator (the Liquidator).

The Partners further resolve that the Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Fourth resolution

The Partners resolve to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Partners. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Partners, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fifth resolution

The Partners resolve to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Partners, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Partners' authorised representatives.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour de mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de CELESTICA (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent dix-neuf millions deux cent soixante-quatre mille cents dollars américains (USD 919.264.100) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 99.169 (la Société). La Société a été constituée le 23 janvier 2004 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 378 le 7 avril 2004. Les statuts de la Société de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 mars 2014 suivant un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, non encore publié au Mémorial.

ONT COMPARU:

- Celestica (Gibraltar) Limited, une société constituée et régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 90266 (GibCo),

ici représentée par Madame Sofia AFONSA-DA CHAO CONDE, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- Celestica Inc., une société constituée et existant sous le droit de la Province d'Ontario, ayant son siège social au 844 Don Mills Road, Toronto, Ontario M3C 1V7 Canada et immatriculée au Ministère des Services Gouvernementaux sous le numéro 1201522 (Celestica, et avec GibCo, les Associés),

ici représentée par Madame Sofia AFONSA-DA CHAO CONDE, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que quarante-cinq millions neuf cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf (45.963.199) parts sociales ordinaires et six (6) parts sociales privilégiées non-cumulatives à 6%, ayant une valeur nominale de vingt Dollars américains (USD 20) chacune, et représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour retranscrit ci-dessous.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société;
3. Nomination du liquidateur;
4. Pouvoirs du liquidateur;
5. Instructions au liquidateur; et
6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représenté à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Fairland Property Limited, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Offshore Incorporation Centre, PO Box 957, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Les Associés décident par ailleurs que le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser aux Associés des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intermédiaires soient établis.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des Associés.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2014. Relation: EAC/2014/4306. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053651/154.

(140061600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Concilium (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 184.452.

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Concilium (Luxembourg) S.A." (la "Société"), ayant son siège social à 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184452, matricule 2013 22 30 073, constituée suivant acte notarié en date du 24 décembre 2013.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président nomme comme secrétaire Madame Brigitte MARTIN, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

II. l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour;

IV. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 12 des statuts.

2. Décision des associés L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts dans ses versions anglaise et française comme suit:

Version anglaise:

"The company is supervised by one or several approved statutory auditors, appointed by the board of directors. Their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years will be fixed by the general meeting of shareholders."

Version française:

"La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le conseil d'administration. L'assemblée générale fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans"

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend la résolution suivante dans ses versions anglaise et française comme suit:

Version anglaise

The number of approved statutory auditors is fixed at one. The general meeting of shareholders hereby delegates full power to the board of directors to negotiate their remuneration and the term of their office.

Version française

Le nombre de réviseurs d'entreprises agréés est fixé à un. L'assemblée générale délégué par la présente au conseil d'administration tout pouvoir de négociation en ce qui concerne leur rémunération et la durée de leur mandat.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Martin, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053637/59.

(140061189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

4C Ingénieurs Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4480 Belvaux, 11, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 176.629.

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «4C Ingénieurs Conseils S.A.», ayant son siège social à L-1870 Luxembourg, 52 Kohlenberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.629, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1266 du 29 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-1870 Luxembourg, 52, rue Kohlenberg à l'adresse suivante: L-4480 Belvaux, 11, Chemin rouge.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-1870 Luxembourg, 52, rue Kohlenberg au L-4480 Belvaux, 11, Chemin rouge.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «Le siège de la Société est établi dans la commune de Sanem.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Righeschi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: LAC/2014/15997. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053465/61.

(140060459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

S.A.F.I. s.à r.l., Services, Assistance et Formation en Informatique s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERVICES, ASSISTANCE ET FORMATION EN INFORMATIQUE s.à r.l.

Référence de publication: 2014054111/10.

(140061977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

PensPlan SICAV Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 153.441.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 8 Avril 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des administrateurs suivants:

- Michel Thomas, président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle au Via della Mostra 11/13-I-39100 Bolzano, Italie.
- Gianluigi Sagramoso, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Trevano, CH-6900 Lugano.
- Philippe Meloni, administrateur, avec adresse professionnelle au 41 Op Bierg, L-8217 Mamer
- Jean Philippe Claessens, administrateur, avec adresse professionnelle au 41 Op Bierg, L-8217 Mamer
- Florian Schwienbacher, administrateur, avec adresse professionnelle au Via della Mostra 11/13-Mustergasse 11/13 - I-39100 Bolzano, Italie.

2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560 Rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été re-nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11 Avril 2014.
Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014054004/26.

(140062188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Solidar Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 152.084.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 9 avril 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Barbro Liljeholm, avec adresse professionnelle au 5, Brunnsgratan - SE 111 38 Stockholm, Suède;
- Peter Helle, avec adresse professionnelle au 65, Regeringsgatan, - SE-103 93 Stockholm, Suède;
- Jean Philippe Claessens, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg - L-8217 Mamer, Grand Duché de Luxembourg;
- Anne-Claire Allain, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg - L-8217 Mamer, Grand Duché de Luxembourg.

2. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch - L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.

Pour mention lors de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mamer, le 15 avril 2014.
Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014054141/24.

(140061945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Stonebridge Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054094/13.

(140061271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Skélia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 133.392.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054131/10.

(140060962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.
